



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- Info PV Commission de Discipline des 15.05.2018 & 17.05.2018
- PV Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 09.05.2018
- PV Commission Prévention Education Médiation du 14.05.2018
- Extrait PV Commission des Statuts & Règlements du 16.05.2018
- PV Commission des Statuts & Règlements des 14.05.2018 et 15.05.2018
- PV Commission d'Organisation des Compétitions des 11.05.2018 et 15.05.2018
- PV Commission des Terrains du 14.05.2018
- Informations Techniques
- Informations calendriers

FORMATION SECRETAIRE

En page intérieure de ce numéro retrouvez le coupon de participation à la formation secrétaire/correspondant qui aura lieu
le samedi 02 juin 2018
 au District à MONTRY

CALENDRIERS

Les matchs restés sans date à ce jour doivent impérativement avoir lieu
avant le dimanche 27 mai 2018

ATTENTION à la réforme des compétitions et à l'incidence de cette dernière sur les classements et notamment sur les montées et les descentes



**Toutes les rencontres qui ne seront pas jouées
 seront neutralisées**



FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Nous vous informons de la fermeture exceptionnelle du site de
 MONTRY
SAMEDI 19 MAI 2018

ENGAGEMENTS

Les dossiers d'engagement pour la saison 2018/2019 sont en ligne sur ZIMBRA.

ATTENTION : les engagements en compétitions féminines de foot à 7, dont la gestion revient désormais au District, ne sont plus à inscrire sur les dossiers d'engagements de la Ligue

PROMPT

RETABLISSEMENT

Le Président, les salariés, et tous les membres du District souhaitent un prompt rétablissement à Monsieur Daniel NEUJEAN, membre de la Commission de Discipline du District.

RELEVES COMPTA



Le relevé N°35 au 27.04.2018 est disponible

Date d'échéance de paiement :
le mardi 22 mai 2018

Les paiements par chèque doivent être adressés au Service Comptabilité à MONTRY

POINT DE REGLEMENT

Article 10 - le Calendrier

(.../...)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (~~les 2 dernières journées en seniors~~), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

(.../...)

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 10 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 et 20 mai 2018



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

SECTEUR NORD

COMMISSION

Vendredi 18 mai 2018

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures 30

Mardi 22 mai 2018

Commission des Statuts & Règlements

18 heures

Mercredi 23 mai 2018

Commission d'Appel Disciplinaire

19 heures

Jeudi 24 mai 2018

Commission de Discipline

18 heures

Vendredi 25 mai 2018

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures 30

SECTEUR SUD

COMMISSIONS

Vendredi 18 mai 2018

Commission d'Arbitrage

19 heures

Mercredi 23 mai 2018

Commission d'Organisation des
Compétitions

18 heures 30

-

Commission de Discipline

18 heures 30

Jeudi 24 mai 2018

Bureau du Comité Directeur

19 heures

Yohann TIBLE promu Jeune Arbitre Fédéral



La Commission Fédérale des Arbitres (CFA) a dévoilé le vendredi 04 mai 2018 les résultats des épreuves d'admission des candidats au titre de Jeune Arbitre de la Fédération.

Parmi ces derniers, Yohann TIBLE, jeune arbitre affilié au club de PONTIERRY US et issu de la section arbitrage de Meaux, a su se démarquer au cours de ses trois observations en U17 National pour figurer sur la liste des admis. Seulement 40 arbitres sur 64 ont été retenus pour cette session 2017/2018 de l'exigeant concours.

Il sera nommé Jeune Arbitre de la Fédération au 01 Juillet 2018. Cette affectation dans sa nouvelle catégorie lui permettra d'officier sur des rencontres en U19 National et lors des tours fédéraux de Coupe Gambardella.

Il devient en quatre ans le troisième Jeune Arbitre Fédéral de Seine et Marne après Cyril DELL'ANGELA en 2015 et Pierre GAC en 2017.

La Commission Départementale d'Arbitrage félicite Yohann pour cette promotion qui est une juste récompense après tout le travail entrepris, qu'il soit théorique ou pratique au cours de ces 3 dernières saisons.

QUALIFICATION DE NOS CLUBS POUR L'ACCESSION EN D2

Les panthères du VAL D'EUROPE se qualifient pour les barrages en D2



L'équipe des féminines du Val d'Europe, en faisant match nul (1-1) avec son adversaire direct, Vaux-le-Pénil La Rochette, a décroché ce samedi 12 mai 2018 son passe pour les barrages d'accession en D2. Ce match nul lui permet de finir à la deuxième place, avec deux points d'avance sur ses poursuivantes seine-et-marnaises.

Le tirage au sort des barrages d'accession à la D2 verra donc s'opposer Val d'Europe à Saint-Denis, qui se rencontreront lors du premier tour en matchs aller-retour les 27 mai et 03 juin.

L'équipe qui s'imposera affrontera ensuite, également en match aller-retour, le vainqueur de la rencontre opposant AS Pierrots Vauban Strasbourg à l'AS Beauvais.

.....

TORCY FUTSAL en barrages d'accession pour la D2

L'équipe de Torcy Futsal, qui se classe deuxième du Championnat R1 Futsal après sa victoire contre Sengol (2-0), disputera, le samedi 26 mai prochain, le 1^{er} tour des barrages d'accession à la D2 Nationale contre Bastia Centre Foot.

Le centre des Gardiens de But du 13 mai 2018 à MONTEREAU



Le dimanche 13 mai 2018, sur les installations du Stade CHALMEAU à MONTEREAU, a eu lieu le 9^{ème} et avant dernier rassemblement gardien de but de la saison 2017/2018.

Ils étaient 25 gardiens de but à avoir bravés la pluie et à s'être donnés rendez-vous sur le terrain synthétique de L'ASA MONTEREAU.

Les jeunes gardiens étaient très concentrés et très appliqués afin de recevoir les précieux conseils et correctifs de l'encadrement technique.

Didier VILLETTE et Olivier GERARD (Référént du District 77), soutenus par d'autres spécialistes de ce poste si particulier, Stéphane ROTA, Laurent CALLAREC et HENOCH N'DOMBE avaient concoctés des exercices et des situations propices à un travail basé prioritairement sur les sorties aériennes. Les gardiens de but présents (U10 à U15) étaient répartis par groupes de six ou huit, ceci pour un meilleur travail, une meilleure répétition et donc une meilleure progression.

Morgan FEVRIER (CTD DAP), spécialiste de ce poste et en charge du dossier gardien de but sur le département, soulignait l'importance du travail spécifique du gardien de but. Il félicitait l'implication des éducateurs en charge de cette opération initiée par notre District ainsi que les joueurs et joueuses pour leur participation dans les formes de travail proposées au cours de cette matinée. Il insistait sur la concentration, qualité indispensable à acquérir ou à développer. Il remerciait, bien entendu, tous les accompagnateurs (parents, dirigeants, éducateurs) de la prise en charge du déplacement et de leur temps consacré au bien être de ces Jeunes.

Toute la délégation présente remercie la Ville de MONTEREAU pour la mise à disposition de ses installations sportives ainsi que le Club de L'ASA MONTEREAU, ses éducateurs, ses dirigeants et dirigeantes, pour la qualité de l'accueil et pour leur disponibilité.

Stage de la Fondation Real Madrid

Stage de football des Galactiques





FOOTBALL + MORE

- Stage ouvert aux filles et aux garçons de 7 à 15 ans
- Analyse du jeu avec des cartes de scores personnalisées
- Transmission de valeurs sportives, sociales et culturelles
- Distinction du meilleur joueur
- Repas adaptés à la pratique sportive



100 % REAL MADRID

Authentique : Programmes d'entraînement supervisés par l'académie du Real de Madrid – équipements uniques et novateurs.



KIT DE BIENVENUE

Une tenue du Real de Madrid (Maillot/Short/ Chaussettes), un ballon, une gourde et un sac de sport sont remis aux participants.



FINALE À MADRID

Les enfants avec le plus haut score se qualifient pour le Creator Camp. Inoubliable : Le vainqueur joue en tant que représentant de son pays à Bernabéu.

Ce stage, géré par la Fondation Real Madrid, se déroulera sur les installations de 2 de nos clubs seine et marnais :

- du 09 au 13 juillet 2018 sur les installations du club de SENART MOISSY
- du 16 au 20 juillet 2018 sur les installations du club de VAL D'EUROPE

Il est ouvert à tous les enfants licenciés de 7 à 15 ans.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Rendez-vous sur les sites :

<https://frmclinics.fr/stages-2018/france/us-senart-moissy-09.07.2018-13.07.2018?c=86>

<https://frmclinics.fr/stages-2018/france/val-d-europe-fc-16.07.2018-20.07.2018?c=86>

- Contactez Brice au 06.73.25.42.48 pour SENART MOISSY

Planning des finales de Coupes

Vendredi 08 juin 2018

Finale Coupe 77 SENIORS

Samedi 09 juin 2018

Finales Coupes

U15 – U17 – U19

SENIORS Féminines

Dimanche 10 juin 2018

Finales Coupes

Comité SENIORS

CDM – VETERANS - +45ANS

Vendredi 15 juin 2018

Finales Coupes Critériums Féminins à 8

Au District à MONTRY

19H00 : WU16

21H00 : SENIORS

Samedi 16 juin 2018

Finale Coupe FUTSAL

18H00 au Gymnase d'un des clubs finalistes (tirage au sort)





DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

FORMATION
SECRETAIRE / CORRESPONDANT
Préparation saison 2018-2019

N° affiliation du club : *Nom du club* :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Portable** :

Le Samedi 02 juin 2018

De 9 heures 30 à 12 heures

Au District à MONTRY

Toute la correspondance doit être adressée soit :

Au siège Social : 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58

A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 /

Télécopie : 01.60.04.87.74

secretariat@seineetmarne.fff.fr



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mardi 15 mai 2018

Les Procès-Verbaux des rencontres ci-dessous sont à consulter sur FOOTCLUBS.

CHAMPIONNAT

**MATCH N° 19432630
SC BRIARD 1 / USC LESIGNY 1
SENIORS D1 du 06/05/18**

**MATCH N° 19432745
ENT. VERNEUIL-OZOUER 1 / FC CHEVRY 77 1
SENIORS D3 du 08/05/18**

**MATCH N° 19915847
ENT. VERNEUIL-OZOUER 2 / JOUY YVRON 2
SENIORS D4 du 06/05/18**

**MATCH N° 20335078
ENT BAGNEAUX NSP 1 / FC NANDY 1
U19 D2 du 06/05/18**

**MATCH N° 20396848
ES NANGIS 1 / AS LIEUSAIN 1
U17 D2 du 06/05/18**

**MATCH N° 19915667
AMICALE BOCAGE 1 / GATINAIS VAL DE LOING 2
SENIORS D4 SUD Poule A du 06/05/2018**

**MATCH N° 19915739
FC VARENNES 1 / US CHAUMES GUIGNES 2
SENIORS D4 SUD Poule B du 08/05/2018**

**MATCH N° 19913436
FC BRESMONT 5 / FC DAMMARIÉ LES LYS 5
CDM D2 SUD du 29/04/2018**

MATCH N° 19915675
FC MORET VENEUX 1 / AMICALE BOCAGE 1
SENIORS D4 SUD Poule A du 13/05/18

MATCH N° 19432636
USC LESIGNY 1 / FC MELUN 2
SENIORS D1 SUD du 13/05/2018

MATCH N° 19915668
ENT LONGUEVILLE 2 / FC MORET VENEUX 1
SENIORS D4 SUD POULE A du 06/05/2018

MATCH N° 20406090
ENT BAGNEAUX NEMOURS 1 / GOELLY BRIE NORD 1
U19 COUPE COMITE du 10/05/18



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 mai 2018

Les Procès-Verbaux des rencontres ci-dessous sont à consulter sur FOOTCLUBS.

AUDITIONS

Match N°19410171
Pays Crecois 1 – Ozoir 2
Seniors D2 Nord B du 08/04/2018

Match N°20323723
Val d'Europe 3 – Thorigny 1
Seniors D4 poule Montée Nord B du 08/04/2018

Match N°19409505
Gretz Tournan 1 – Champs 1
Seniors D1 Nord du 15/04/2018

REPRISE DE DOSSIERS

Match N°19410136
Pays Crécois 1 – Roissy US 2
Seniors D2 Nord groupe B du 15/04/2018

Match N°20327123
St Thibault 11 – Pomponne 11
Vétérans D3 poule montée A du 29/04/2018

CHAMPIONNAT

Match N°19409533
Mitry Mory 1 – Meaux ADOM 1
Seniors D1 Nord du 15/05/2018

Match N°19410312
Pontault UMS 1 – Emerainville 1
Seniors D2 Nord groupe A du 13/05/2018

Match N°19410374
Villenoy 1– Villeparisis 3
Seniors D3 Nord groupe B du 10/05/2018

Match N°19410449
Pontault Portugais 2– Courtry 1
Seniors D3 Nord groupe B du 13/05/2018

Match N°19410419
Brie FC 1– Lognes 2
Seniors D3 Nord groupe B du 15/05/2018

Match N°19409691
Meaux Academy CS 2– Val de France 1
U19 D1 Nord du 13/05/2018

Match N°19409607
Gretz 1 – Lognes 1
U19 D1 Nord du 09/05/2018

Match N°19414602
Pontault UMS 2 – Ozoir 1
U17 D1 Nord du 13/05/2018

Match N°19416651
Lagny/Thorigny 22 – Annet 21
+45 ANS Nord groupe F du 13/05/2018

COUPE

Match N°20408238
Maisoncelles 5 – Ponthierry 5
CDM Coupe Comité du 15/05/2018

CONVOCATIONS

Convocations du jeudi 24 mai 2018 :

Match N°20323707
Thorigny 1 – Mitry Mory 2
Seniors D4 Nord Poule Montée groupe B du 22/04/2018

Convocations du jeudi 31 mai 2018 :

Match N°19410678
Villeparisis 5– St Mard 5
CDM D1 Nord du 01/04/2018

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Match N° 19410418
Magny 2– Villeparisis 3
Seniors D3 Nord B du 01/04/2018

Match N°19410814
FC Cosmo 77 11– Meaux Portugais 11
Vétérans D1 Nord du 01/04/2018

Match N°19410172
Chelles 1 – Noisiel 2
Seniors D2 Nord B du 08/04/2018

Match N°19410406
Villenoy 1 – Brie FC 1
Seniors D2 Nord B du 22/04/2018

Match N°20386868
Chelles 1 – Dammarie 1
U15 Coupe 77 du 17/04/2018

Match N°19409622
Vaires 1 – Gretz Tournan 1
U19 D1 du 29/04/2018

Match N°20323674
Meaux Portugais 1– Champs FC 1
Seniors D4 poule Montée groupe A du 22/03/2018

Match N°19410174
Dammartin 1 – Ferté S/J 1
Seniors D2 Nord groupe B du 06/05/2018



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mercredi 09 mai 2018

Président de séance : M. Gilles TANNIER

Secrétaire de séance : M. Michel BORTOT

Présent : M. Abdelhak RAJI

Match n° 19432604

SC BRIARD / ELSCLSB

Séniors D1 Sud du 11/03/2018

Appel du Club de ELSCLSB d'une décision de la Commission des SR en date du 16/04/2018, ayant donné match à jouer.

La Commission après avoir pris connaissance de l'appel du Club de ELSCLSB et des pièces versées au dossier, pour le dire recevable en la forme.

Après avoir noté, l'absence non excusée d'un représentant du Club de SC BRIARD régulièrement convoqué.

Audition de M. MOUILLARD Patrick correspondant du Club de ELSCLSB.

Considérant que le Club de ELSCLSB fait valoir que le Club de SC BRIARD, n'a pas respecté l'article 40.7 du RS du DISTRICT DE SEINE ET MARNE.

Considérant les pièces versées au dossier, en l'occurrence l'accord du Club de MELUN en date du 08/03/2018, pour jouer le match cité en rubrique à la date du 11/03/2018.

Considérant que le DISTRICT DE SEINE ET MARNE a constaté que le terrain n'était pas homologué pour cette rencontre.

Considérant que par le délai, la Commission des Terrains et Equipements, ne pouvait pas donner une dérogation éventuelle.

Considérant que le Club de SC BRIARD n'a pas mis tous en œuvre pour proposer un terrain dans les délais.

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence du représentant du Club de ELSCLSB :

Infirmes la décision de première instance, pour dire match perdu par pénalité au Club de SC BRIARD - 1 point 0 but, pour en attribuer le gain au Club de ELSCLSB 3 points 0 but conformément à l'article 40.7 du RS du DISTRICT DE SEINE ET MARNE.

Cette décision est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31.1.1. du Règlement Sportif Général de la LPIFF.

Amende : SC BRIARD au débit 64€



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du lundi 14 mai 2018

Président : M. Akly SAF

Secrétaire : M. Jean-Marc DENIS

Présents : MM. Vincent DUPRE, Robert JOYEZ, Daniel LOUIS, Jean-Marie ROBY

Assiste : M. Michel BORTOT (Comité Directeur)

Absent excusé : M. Mohamed LAZREG

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

RAPPORT DES DELEGUES

Lecture des rapports des Délégués officiels portés à la connaissance de la Commission.
Pris note. Remerciements.

RAPPORT DES DELEGUES - Matchs sensibles -

MATCH : FC SAVIGNY / US PONTIERRY (U19 D1 SUD) du 28/03/2018

Lecture du rapport du Délégué Officiel du District.

La Commission félicite M. KARROUCHI du FC SAVIGNY, concernant les dispositions sécuritaires et d'accueil, prises à l'égard de l'équipe visiteuse qui ont contribuées au bon déroulement de la rencontre qui s'est déroulée dans un esprit serein et sportif.

MATCH : CA COMBS 2 / SC BRIARD 2 (Seniors D3 SUD) du 06/05/2018

Lecture du rapport du Délégué Officiel du District.

Pas de problème significatif concernant le déroulement de la rencontre.

MATCH : FC VAUX ROCHETTE / FC DAMMARIE (CDM D2 SUD) du 08/05/2018

Lecture du rapport du Délégué Officiel du District.

La Commission regrette l'absence du Référent Prévention Sécurité du club recevant.

MATCH : LE MEE SPORTS FOOT 2 / FC MELUN 2 (U17 D1 SUD) du 13/05/2018

Déclaration de match sensible initié par le club du MEE SPORTS FOOT.

Considérant les contacts pris par les deux clubs concernant le déroulement et la préparation de cette rencontre.

Lecture du rapport du Délégué Officiel du District.

La Commission félicite le club du MEE SPORTS FOOT concernant les dispositions sécuritaires et d'accueil, prises à l'égard de l'équipe visiteuse qui ont contribuées au bon déroulement de la rencontre.

RENDEZ VOUS CLUBS

MATCH : FC SAVIGNY LE TEMPLE 1 / RC FONTAINEBLEAU 1 (U19 D1 SUD) du 20/05/2018

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Cette invitation fait suite aux antécédents extra sportifs qui se sont produits lors du match retour, au moment où l'équipe du RC FONTAINEBLEAU était à l'échauffement.

La Commission remercie les représentants des deux clubs pour leur venue à cette réunion préparatoire.

Pour le club du FC SAVIGNY LE TEMPLE

M. BEN SGHIR Said, Président

M. KARROUCHI Mouloud, secrétaire et éducateur

Pour le club du RC FONTAINEBLEAU

M. SAPATEIRO Martinho, Président

M. BOJ Norbert, Vice-Président

M. LECLERCQ Didier, Responsable Sécurité

M. JEAN-FRANCOIS Willy, éducateur

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que la rencontre retour n'a pu se dérouler et a été donnée à jouer,

Considérant que ces faits sont susceptibles de troubler la sérénité de la rencontre citée en rubrique,

La Commission communique les préconisations pour la bonne organisation de la rencontre.

Après un échange constructif et au regard des éléments recueillis, la Commission demande la désignation de trois arbitres officiels et d'un délégué officiel à la charge du club recevant et

décide de classer cette rencontre comme sensible et de transmettre le dossier à la Cellule de Veille de la DDCS.

MATCH : LE MEE SPORTS FOOT 2 / FC SAVIGNY LE TEMPLE 1 (U19 D1 SUD) du 27/05/2018

Cette invitation fait suite aux antécédents extra sportifs, qui se sont produits le 14/01/2018, lors du match aller, et susceptibles d'avoir des répercussions lors de la rencontre citée en rubrique.

La Commission remercie les représentants des deux clubs pour leur venue à cette réunion préparatoire.

Pour le club du MEE SPORTS FOOT

M. Pascal Nélaton, Référent Prévention et Sécurité et membre du Conseil d'administration du club.

Pour le club du FC SAVIGNY LE TEMPLE

M. KARROUCHI Mouloud, secrétaire et éducateur

M. SAID BEN SGHIR, Président

Lecture du courrier électronique du club du MEE SPORTS FOOT, en date du 14/05/2018, concernant les absences à cette invitation de MM. QUILLAY et HAULET, respectivement Président et éducateur de l'équipe U19 du MEE SPORTS FOOT.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier et notamment des fiches de signalement d'incident transmises à la Commission par les deux clubs.

Considérant qu'à l'issue de la rencontre aller, des joueurs du MEE SPORTS FOOT ont été agressés sur le parking au moment de regagner leur véhicule.

Considérant que ces faits sont susceptibles de troubler la sérénité de la rencontre citée en rubrique,

Après échange et au regard des éléments recueillis, la Commission demande la désignation d'un arbitre officiel et d'un délégué officiel à la charge des deux clubs et décide de classer cette rencontre comme sensible et de transmettre le dossier à la Cellule de Veille de la DDCS.

Prochaine réunion sur convocation



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 mai 2018 Réunion restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

Toute personne convoquée ou désirant être entendue par la Commission sera reçue à l'Espace Claude MAKSUD, salle 1, où siège la Commission.

Match N° 20408243

COLLEGIEN 5 – BREUILLOISE 5

SENIORS CDM COUPE 77 du 15/05/2018

La Commission,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre,

Considérant qu'à la fin du temps réglementaire le score était de 0 à 0,

Considérant que les 2 équipes ont eu recours à l'épreuve des coups de pied au but,

Considérant que l'équipe de Collégien menait 7 tirs au but à 6 et au moment où le 7^{ème} tireur de Breuilloise s'est avancé, les projecteurs du stade se sont éteints,

Considérant que l'arbitre a donc renvoyé les 2 équipes aux vestiaires.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit, séance des coups de pied au but à retirer en intégralité avant le 24 mai 2018 avec les joueurs présents sur le terrain à la fin de la rencontre et l'arbitre ayant officié le 15 mai 2018, avec présence d'un délégué officiel,

A défaut d'accord des 2 clubs sur la date et l'horaire, la séance aura lieu le 24 mai 2018 à 20h30 à Collegien.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du lundi 14 mai 2018

Présidence : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Michel MOUAZE - Alain PARENT - Patrick MOUILLARD - Stephane GUILLOT

Absent Excusé : MACIEJEWSKI David

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

Match n°19915614

AMICALE BOCAGE 1-RCPF 2

SENIORS D4 Poule A SUD du /0/2018

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Point 1 :

Réserve de FONTAINBLEAU sur la participation et la qualification des joueurs Esteves Anthony, Denisot Arthur alors que le club d'Amicale Bocage est en 3ème année d'infraction au Statut d'Arbitrage.

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que les sanctions sportives ne s'appliquent pas aux clubs disputant les compétitions de dernière division de District

Dit réserve non fondée

Point 2 :

Réserve sur la qualification et la participation des joueurs suivants de l'équipe de l'Amicale Bocage 1, pour le motif suivant : ces trois joueurs ayant une licence frappée d'un cachet mutation hors période alors que deux sont autorisées.

Réserve motivée mais non nominative.

La confirmation nominative transforme cette réserve en réclamation

Considérant que les joueurs

Mr: Esteves Anthony enregistré le 19/09/2017

Mr. Denisot Arthur enregistré le 25/09/2017

Mr. Lagier Kevin enregistrée le 25/09/2017

Sont titulaires d'une licence mutation hors période

Dit le club de l'Amicale Bocage en infraction avec l'article 7.5 du RSG

Donne match perdu à l'Amicale Bocage 1 (-1 point, 0 but), l'équipe de RCPF2 conservant les points et buts acquis lors de la rencontre.

Débit de Amicale Bocage : 43.50€

Match n°19915649
FC CHAMPENOIS M.V. -FONTAINEBLEAU RC 2
SENIORS D4 Poule A SUD du 08/04/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de FC Champenois MV sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Fontainebleau RC 2 plus de 3 joueurs étant susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure qui joue un match officiel ce jour
La Commission, après étude des pièces versées au dossier,
Dit la réserve de FC Champenois MV non recevable car motif non prévu par les règlements.
Résultat acquis sur le terrain confirmé.
Débit de : FC Champenois MV,43.50€
Annuaire Titre II Article 7.10

Match N° 20396843
ESL SAINT-GERMAIN LAVAL 1- NANGIS 2 du 26/04/2018
U 17 D2 SUD Poule Elite

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Demande d'évocation formulée par le club de, ESL SAINT GERMAIN LAVAL sur la participation du joueur BOUAKKA Wissem susceptible d'avoir participé le 25/04/2018 avec l'équipe U 15.
Considérant que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation (Art 30 ter),
Dit celle-ci non recevable
Résultat acquis sur le terrain.
Débit de St Germain Laval : 43.50€

Match N°19432730
CHEVRY 1 – BRIARD 2 du 10/05/2018
Seniors D3-Poule Unique
En attente

Match N°19438238
ENTENTE SPORTIVE CESSON VERT-SAINT-DENIS 1- MELUN 2
U 17- D1 du 06/05/2018
En attente

MATCH 19915796
NANGIS – OZOUER VERNEUIL
SENIORS D4 POULE B du 8/05/18

La Commission après lecture du courrier du 14 mai du club de l'ES Nangis demandant le remboursement des frais de déplacement et d'arbitrage du match en référence.
La Commission informe le club que les frais d'arbitrage sont à la charge du club ayant déclaré forfait.
Concernant les frais de déplacement, le match ayant lieu à Nangis, la commission ne peut donner suite à cette demande.
Dossier transmis à la comptabilité
Art 23.1 RSG

MATCH N°19438207
US PONTIERRY -LE MEE 2 –du 10/05/2018
U17D1S

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de Ponthierry sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe LE MEE 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Pris connaissance des réserves confirmées, pour les dire recevables en la forme,
Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe supérieure Le MEE 1 ne disputait pas de rencontre officielle ce jour ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 6/05 /2018 et l'a opposée à, Aubervilliers pour le compte du championnat U17 R3,

Considérant qu'après vérification les joueurs Antonio MOISE et Tyron DA COSTA figurant sur la feuille de match du 6/05/2018 ont participé à la rencontre du 10/05/2018,

Par ces motifs, dit la réserve de Ponthierry fondée, les joueurs supra ne pouvant pas participer à la rencontre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit **match** perdu par pénalité -1 point (0 but) à l'équipe Le Mee 2_

Et attribue le gain 4 points (2 buts) à l'équipe de Ponthierry

Débit de Le MEE : 43,50 €

Crédit de Ponthierry : 43,50€

Règlements FFF Titre III 167.2

TOURNOIS

CHAMPENNOIS MV

U6 U7 U10 U11 du Samedi 02 juin 2018

Revoir les temps de jeu et l'organisation des matchs de classement.

U6 U7 maximum 40mn

U10 U11 maximum 50 mn



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 15 mai 2018

Présidence : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Patrick STEFFEN

Présents : Didier ANDRE - Patrick GAUDIN - William GERVAIS - Joseph LORENZO - Alain PARENT - Patrick SCOARNEC - Martial THIOUX

Assiste : Christiane CAU

Absents Excusés : José AFONSO DIREITO - Didier MARIN

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

Toute personne convoquée ou désirant être entendue par la Commission sera reçue à l'Espace Claude MAKSUD, salle 1, où siège la Commission.

ÉVOCACTION

Match N° 20323686

LE PIN VILLEVAUDÉ 2 – DAMMARTIN 2

SENIORS D4 POULE MONTÉE du 15/04/2018

Évocation de la Commission suite au courrier du club de LE PIN VILLEVAUDÉ sur la participation du joueur M. Farid ATSOULI susceptible d'être suspendu,

La Commission informe le club de DAMMARTIN de cette évocation et lui demande de faire parvenir ses observations éventuelles pour le **Mardi 22/05/2018 à 12 heures au plus tard**.

Titre IV Article 30 ter. Article 30 bis.

AUDITION

Match N° 20386915

BUSSY 5 – EMERAINVILLE 5

SENIORS CDM COUPE 77 du 17/04/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Point 1 :

Réclamation d'après match de l'équipe d'EMERAINVILLE sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de BUSSY, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de Coupe avec l'équipe seniors de leur club,

Point 2 :

Courrier du club d'Émerainville faisant part d'une présomption d'usurpation d'identité de la part d'un joueur de BUSSY, ces faits n'étant pas confirmés par l'arbitre officiel et le délégué officiel dans leurs rapports

Point 1 :

Considérant que l'équipe Seniors du dimanche après-midi n'est ni une équipe supérieure ni une équipe inférieure par rapport à une équipe seniors CDM,
La Commission déclare la réclamation irrecevable
Titre II Article 7.8

Point 2

Après avoir noté les absences excusées :

*M. Michel TEKLA, arbitre officiel,

Non excusée :

*M. Freddy BISMUTH, délégué officiel

Après audition de :

*M. Michel TEKLA, arbitre officiel, (par téléphone)

Du club de Bussy :

*M. Hamady SISSOKO, joueur n°14

*M. Frédéric ANSELME dirigeant

Du club d'Émerainville :

*Mme Martine HOUSSAIS, Présidente

Considérant les propos contradictoires entre les personnes convoquées,

Considérant le rapport téléphonique de l'arbitre officiel,

Considérant que l'arbitre déclare avoir été informé à la mi-temps de l'erreur de maillot par le club de BUSSY,

Considérant qu'il a fait une vérification visuelle du N°14 et qu'il confirme que le joueur était bien Mr Hamady SISSOKO,

La commission après en avoir délibéré dit, résultat acquis sur le terrain confirmé.

Article 128 des RSG FFF

- Débit d'ÉMERAINVILLE : 43,50 €

CHAMPIONNAT

Match N° 19431465

LAGNY THORIGNY 1 – MITRY MORY 2

U15 CHAMPIONNAT D3N GB du 12/05/2018

Point 1 : Réclamation de LAGNY THORIGNY sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de MITRY MORY 2 dont plus de trois d'entre eux sont susceptibles d'avoir effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club, alors que la rencontre en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La Commission,

Considérant que les restrictions de participation des joueurs à une rencontre officielle d'une équipe inférieure, du fait de leur participation à des matchs officiels avec une équipe supérieure de leur club, sont prévues à l'article 167.4 des RG de la FFF et reprises à l'article 7.10 du RSG du District,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que le match en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat,

Considérant après vérifications que seul 2 joueurs (s) de MITRY MORY 2 figurant sur la feuille de match en rubrique a effectivement joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix

rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec l'équipe supérieure de son club, à savoir,

*M. Amine BENTALEB (13 matchs),

*M. Ylan OUARTI (17 matchs),

Par ces motifs, dit que MITRY MORY n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 7.10 - Titre II - du Règlement Sportif Général du District,

Rejette les réserves comme étant non fondées

Point 2 : Joueurs susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de leur club l'adversaire étant VAL D'EUROPE. Cette équipe supérieure jouant ce jour les joueurs étant susceptibles d'être plus de 3 à avoir participé à ce dernier match,

Considérant que l'équipe supérieure jouait ce jour dit la réclamation irrecevable.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit : LAGNY THORIGNY 43,50 €

Match N° 19414514

VAL D'EUROPE 1 – MEAUX ACADEMY 2

U17 CHAMPIONNAT D1N du 13/05/2018

Réserves de VAL D'EUROPE sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de MEAUX ACADEMY 2 dont plus de trois d'entre eux sont susceptibles d'avoir effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club, alors que la rencontre en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La Commission,

Considérant que les restrictions de participation des joueurs à une rencontre officielle d'une équipe inférieure, du fait de leur participation à des matchs officiels avec une équipe supérieure de leur club, sont prévues à l'article 167.4 des RG de la FFF et reprises à l'article 7.10 du RSG du District,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que le match en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat,

Considérant après vérifications que seuls 3 joueurs de MEAUX ACADEMY figurant sur la feuille de match en rubrique ont effectivement joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir,

*M. Souleymane BAH (15 matchs),

*M. Louca DEVIDAL (11 matchs),

*M. Andreas HOUNTONDI (19 matchs),

Par ces motifs, dit que MEAUX ACADEMY n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 7.10 - Titre II - du Règlement Sportif Général du District,

Rejette les réserves comme étant non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit : VAL D'EUROPE 43,50 €

Match N° 19414515

CHAMPS 2 – TORCY 3

U17 CHAMPIONNAT D1N du 13/05/2018

Réserves de CHAMPS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de TORCY 3 dont plus de trois d'entre eux sont susceptibles d'avoir effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club, alors que la rencontre en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La Commission,

Considérant que les restrictions de participation des joueurs à une rencontre officielle d'une équipe inférieure, du fait de leur participation à des matchs officiels avec une équipe supérieure

de leur club, sont prévues à l'article 167.4 des RG de la FFF et reprises à l'article 7.10 du RSG du District,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que le match en rubrique se situe dans les cinq dernières rencontres de championnat,

Considérant après vérification qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a effectivement joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions Nationales, Régionales ou Départementales avec les équipes supérieures de son club,

Par ces motifs, dit que TORCY 3 n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 7.10 - Titre II - du Règlement Sportif Général du District,

Rejette les réserves comme étant non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit : CHAMPS 43,50 €

COUPE

Match N° 20409123

MAGNY 1 – PONTAULT USM 2

U17 COUPE DU COMITÉ du 09/05/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Point 1

Pris connaissance de la réserve confirmée du club de MAGNY concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de PONTAULT 2, susceptibles d'avoir été éliminés lors d'une rencontre officielle de coupe avec une équipe supérieure de leur club,

Considérant que l'équipe PONTAULT 1 a été éliminée de la Coupe 77 le 17/12/2017, l'adversaire étant DAMMARTIN 1,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match référencée ci-dessus n'a participé à la rencontre du 17/12/2017,

Après en avoir délibéré,

Dit la réclamation de MAGNY recevable mais non fondée, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés à participer à cette rencontre.

Point 2

Pris connaissance de la réserve confirmée du club de MAGNY concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de PONTAULT 2, susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel avec une équipe supérieure de leur club

Considérant que l'équipe PONTAULT 1 a disputé son dernier match le 06/05/2018, l'adversaire étant VAIRES 1,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match référencée ci-dessus n'a participé à la rencontre du 06/05/2018,

Dit la réclamation de MAGNY recevable mais non fondée, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés à participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

- Débit MAGNY : 43,50 €

Règlements Coupe Article 8 et Règlements District Titre II Article 7.9

TOURNOIS

US FERRIERES

U15 du Samedi 20 mai 2018

Tournoi refusé, revoir les temps de jeu. (80min)

US FERRIERES

U17 du Samedi 20 mai 2018

Tournoi refusé, revoir les temps de jeu. (90min)



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du vendredi 11 mai 2018

Présidence : M. André LE MINOUX

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Ms - - Jean Yves MEUNIER. Francis BERNAVILLE

Excusés : M. Sylvère MULLER - M. André ANTONINI - M. Roland BENOIT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

* **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des 5-6 et 8 mai 2018

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

***Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

UTILISATION TABLETTE

ATTENTION 1 MATCH = 1 TABLETTE, vous ne pouvez pas utiliser une tablette pour enregistrer deux matches qui se déroulent à la suite le même jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20023448 Vétérans +55 Poule A du 06/05/2018

Gretz Tournan 31 – Rozay Centre Brie 31

Match 20023539 Vétérans +55 Poule B du 06/05/2018

Villeparisis 31 – Cosmo/Mareui I31

Match 20023628 Vétérans +55 Poule C du 06/05/2018

Villeparisis 31 – Moussy le Neuf 31

Match 20327217 Seniors D4 Nord Phase2 Gr. A du 06/05/2018

Rozay 1 – Lagny Messagers 2

Match 20323575 Vétérans D3 Nord CU Phase 2 du 06/05/2018

Fontenay Trésigny 12 – Val d'Europe 13

Match 19409685 U19 D2 Nord du 06/05/2018

Val de France 1 – Val d'Europe 1

Match 20327052 U 17 D3 Nord CU phase 2 poule B du 06/05/2018

Emerainville/Noisiel 1 – Saint Mard 2

Match 20327055 U 17 D3 Nord CU phase 2 poule B du 06/05/2018

Meaux Adom 1 – Fontenay Trésigny 1

Match 20327696 Critérium Départemental U 14 phase 2 poule B du 05/05/2018

Val d'Europe 14 – Roissy 14

Match 20334497 U 15 D4 Nord CU POULE A du 05/05/2018

Marles Ac 1 – Brie FC 2

Match 20334524 U 15 D4 Nord CU POULE B du 05/05/2018

Cosmo/Mareuil 1 – Villeparisis 2

Match 2034526 U 15 D4 Nord CU POULE B du 05/05/2018

Lagny Thorigny 2 – Bussy 3

Match 20026261 Seniors Futsal D1 Nord du 19/04/2018

Pays Créçois 1 – Ferté sous Jouarre 1

Match 20026285 Seniors Futsal D1 Nord du 05/05/2018

Sengol77 2 – Torcy Futsal 3

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 19416155 Vétérans +45 Nord Poule A du 29/04/2018

Rozay/Centre Brie 21 – Gretz Tournan 21

Match 20023419 Vétérans +55 Poule A du 15/04/2018

Cesson VSD ES 31 – Rozay/Centre Brie 31

Match 20023527 Vétérans +55 Poule B du 25/03/2018

FC Cosmo/Mareuil 31 – Plaine de France 32

Match 20323729 Seniors D4 Nord Poule de montée Gr.B du 15/04/2018

Noisiel FC 2 – Val d'Europe 3

Match 20323425 U19 D2 Nord poule montée du 29/04/2018

Brie Est Fc 1 – Goelly/Brie nord 1

Match 20323476 u 17 D3 poule montée du 22/04/2018

Rozay/Centre Brie 1 – Saint Mard 1

Match 20026287 Seniors Futsal D1 Nord du 26/04/2018

May en Multien Fc 1 – Torcy Futsal 3

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Match 20327046 U17 Nord C.U. phase 2 poule B du 15/04/2018

Moussy le Neuf 1 – Meaux ADOM 1

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),

de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du

match au club visiteur (3 points ; 0 but).

20327693 Critérium Départemental U 14 phase 2 poule B du 07/04/2018

Roissy US 14 – Bussy 14

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),

de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du

match au club visiteur (3 points ; 0 but).

Match 20327680 Critérium Départemental U 14 phase 2 poule B du 14/04/2018

Lognes 14 – Emerainville/Noisy 14

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du
match au club visiteur (3 points ; 0 but).

Match 20026272 Seniors Futsal D1 Nord du 22/03/2018

May en Multien FC 1 – Villeparisis 2

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du
match au club visiteur (3 points ; 0 but).

Match 20026274 Seniors Futsal D1 Nord du 23/03/2018

Chessy Futsal 1 – Sengol 77. 2

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du
match au club visiteur (3 points ; 0 but).

Match 20026256 Seniors Futsal D1 Nord du 30/03/2018

Chessy Futsal 1 – May en Multien FC 1

La Commission,

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du
match au club visiteur (3 points ; 0 but).

ERRATUM**Match 19416536 BRIE NORD ES 21 – VILLEPARISIS 21****Vétérans +45 GR.E DU 20/04/2018**

Suite à la réunion du 20 avril 2018, la Commission avait donné match perdu à l'équipe recevante
après 2 rappels pour non envoi de la feuille de match,

Considérant le courrier du club de Brie Nord, précise dans son courrier que les 2 clubs s'étaient
mis d'accord pour reporter la rencontre,

Par ces motifs, la Commission annule sa décision et demande aux deux clubs de bien vouloir
fixer rapidement une nouvelle date de jeu.

CHAMPIONNAT**Match 20023428 LOGNES 31 – CESSON VSD ES 31****CRITERIUM +55 ANS DU 01/04/2018**

Suite à la réception de la feuille de match sans résultat indiqué, la Commission demande aux
deux clubs de bien vouloir lui préciser le résultat de la rencontre pour sa réunion du 25/05/2018.

Match 20026289 Roissy 2 – Pays Créçois1**Seniors Futsal D1 –**

La Commission demande aux deux clubs de se contacter pour fixer une date, sachant que la
rencontre doit se jouer avant le 26 mai 2018.

**Match 20026270 Roissy Brie Futsal Fc 1 – Torcy Futsal 3
Seniors Futsal D1 Nord du 20/04/2018**

La Commission demande aux deux clubs de se contacter pour fixer une date, sachant que la rencontre doit se jouer avant le 26 mai 2018.

**Match 19410156 Ferté Sous Jouarre1 – Le Pin/Villevaudé1
Seniors D2 Gr.B du 20/05/2018**

La Commission,

Après étude des pièces versées,

Considérant la demande de la Ferté pour jouer le 23/05/2018,

Considérant le refus du club de Le Pin,

Par ces motifs,

Décide de maintenir la rencontre au 20/05/2018 à 15 heures à La Ferté s/jouarre.

Prochaine réunion le : **Vendredi 18 mai 2018 à 14H30**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 15 Mai 2018

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAURIER

Présents : Mme POTEAU Simone, Ms. Jean-Marie GENTILS, Pierre PAQUATTE, Jean-Claude OFFREDI, Jean-Paul PEYRIN

Mme Monique MACHO (**Comité Directeur**)

Absents Excusés : Ms David VATER, Olivier MAYEMBA)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des **12 et 13 Mai 2018**

* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission prend note des différents rapports reçus suivants :

MATCH : 19438323

SENART MOISSY 2 / FONTAINEBLEAU 2

U15 D1 du 05/05/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 20396919

MONTEREAU 1 / LE MEE 2

U15 D2 POULE A – ELITE du 12/05/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 20396919

MONTEREAU 1 / LE MEE 2

U15 D2 – Poule A – ELITE 2/05/2018

Pas de FMI

La commission prend note

MATCH : 20397004

SENART MOISSY 3 / CESSON 2

U15 D2 POULE B - PRESTIGE du 05/05/218

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 19435686

LES ECRENNES 5 / SENART MOISSY 5

CDM D1 du 13/05/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 19435683

LE MEE 5 / CHATELET EN BRIE 5

CDM D1 du 12/05/2018

Lecture du rapport de l'arbitre. Problème avec la FMI.

La commission prend note

MATCH : 19435792

MONCOURT FROMONVILLE 11 / CA COMBS LA VILLE 12

VETERANS D1 du 10/05

Lecture du rapport de l'arbitre. Problème avec la FMI.

La commission prend note

MATCH : 19437905

ENT LESIGNY-SERVON 11 / SENART MOISSY 12

VETERANS D3 du 29/04/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 20062131

PONTAULT COMBAULT 1 / AVON 1

SENIORS FEMININE D1 POULE 0 du 12/05/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

MATCH : 20401832

PONTAULT COMBAULT 1 / VAL D'EUROPE 1

COUPE SENIORS CRITERIUM FEMININ du 30/04/2018

Lecture de la feuille de match. Problème avec la FMI.

Pris note.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1^{ere} fois** la feuille de match aux clubs ci-dessous :

MATCH : 19915853

SENIORS D4 du 13/05/18

JOUY YVRON 2 / CHEVRY 2

MATCH : 19438334

U15 D1 du 12/05/18

FONTAINEBLEAU 2 / BAGNEAUX NSP 1

MATCH : 20397007

U15 D2 Poule PRESTIGE

MORET VENEUX 1 / SENART MOISSY 3

MATCH : 20396964

U15 D2 Poule OLYMPIQUE

GATINAIS VAL DE LOING 2 / TURCS DE MONTEREAU 1

FORFAITS

MATCH : 19410048

SAVIGNY LE TEMPLE 1 / BOIS LE ROI 1

SENIORS D2 du 13/05/2018

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de BOIS LE ROI ne s'est pas présentée.

2^{ème} forfait. Amende 37€50 au club de BOIS LE ROI

MATCH : 19915601

MORET VENEUX 1 / TURCS DE MONTEREAU 1

SENIORS D4 Poule A du 10/05/2018

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre de la rencontre.

L'équipe des TURCS DE MONTEREAU 1 ne s'est pas présentée.

2^{ème} forfait. Amende 37€50 au club des TURCS DE MONTEREAU

MATCH : 20335083

BRIARD S.C. 1 / BAGNEAUX NSP 1

U19 D2 - Poule A du 13/05/2018

Lecture du courrier du club de BAGNEAUX NSP avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

Amende 100€ (article 23.10 annexe 2 du Règlement sportif)

MATCH : 20396868

PAYS DE BIÈRE 1 / MONTEREAU 2

U17 D2 Poule ESPOIR du 13/05/2018

Lecture du courrier du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

Amende 100€ (article 23.10 annexe 2 du Règlement sportif)

MATCH : 20396930

ENT LESIGNY-SERVON 1 / SAVIGNY 3

U15 D2 Poule ESPOIR du 05/05/2018

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE 3 ne s'est pas présentée.

2^{ème} forfait. Amende 27€50 au club de SAVIGNY LE TEMPLE

MATCH : 20396932

SAVIGNY LE TEMPLE 3 / HERICY VULAINES 1

U15 D2 Poule ESPOIR du 12/05/2018

Lecture du courrier du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

Amende 100€ (article 23.10 annexe 2 du Règlement sportif)

MATCH : 20396949

ENT BRAYTOIS 1 / LE MEE 3

U15 D2 Poule ETOILE du 12/05/2018

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de LE MEE 3 ne s'est pas présentée.

Amende 100€ (article 23.10 annexe 2 du Règlement sportif)

MATCH : 20325678
AS MONTEREAU 5 / JOUY YVRON 5
CRITERIUM U15 à 7 du 12/05/2018

Lecture du courrier du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

2^{ème} forfait avisé. Sans amende

MATCH : 20328577
PONTAULT COMBAULT 1 / ESP. PROVINS SOURDUN 1
CRITERIUM U16 FEMININE- Poule B du 06/05/2018

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de L'ESP. PROVINS SOURDUN 1 ne s'est pas présentée.

2^{ème} forfait. Amende 27€50 pour le club de l'ESP. PROVINS-SOURDUN

MATCH : 20401862
TORCY 1 / FC COSMO 77 1
COUPE U 16 Critérium Féminin du 13/05/2018

Lecture du courrier du club de FC COSMO avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

L'équipe de TORCY 1 est qualifiée pour le tour suivant

Amende 76,00 € à COSMO

FORFAIT GENERAL

SENIORS D4 POULE A

Lecture du courrier des TURCS DE MONTEREAU du 15/05/18 avisant du forfait général de son équipe.
Amende de 100 € au club des TURCS DE MONTEREAU (ART 23.10 annexe 2 du règlement sportif général.)

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

MATCH : 19437980
MORET VENEUX 1 / ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1
U19 D1 Poule Unique du 22/04/2018

Cette rencontre se déroulera le 23/05/2018 au stade THIERRY ROQUETTE à VENEUX LES SABLONS
Accord de la Commission et des deux clubs

MATCH : 20409107
SAVIGNY LE TEMPLE FC 3 / MORMANT FC 1
COUPE COMITE U15 du 16/05/2018

Cette rencontre se déroulera le 19/05/2018 à 14H00 stade omnisport Jean Bouin 2 à Savigny le Temple
Accord de la Commission et des 2 clubs

MATCH : 19435950
BOIS LE ROI 11 / CA COMBS 13
VETERANS D2 du 20/05/2018

Cette rencontre est inversée et se déroulera le 18/05/18 à 20 H 00 au parc des Sports Alain MIMOUN à COMBS LA VILLE

Accord de la Commission et des 2 clubs

MATCH : 19932813
HERICY VULAINES 21 / CHAMPENOIS MV 21
VETERANS + 45 ANS Poule B du 20/05/2018

Cette rencontre se déroulera le 30/05/18 à 20h00 au Complexe sportif de Pierre de COUBERTIN à VULAINES SUR SEINE

Accord de la commission et des deux clubs

MATCH : 20048547
SAVIGNY 1 / ALLIANCE 77 1
FUTSAL D1 SUD DU 12/05/2018

Cette rencontre se déroulera le 26/05/18 à 20h15 au Gymnase Jean ZAY à SAVIGNY LE TEMPLE
Accord de la commission et des deux clubs

CHANGEMENTS D'HORAIRE ou TERRAINS

MATCH : 19915680
ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 2 / MONCOURT FROMONVILLE 1
SENIORS D4 Poule A du 27/05/2018

Cette rencontre se déroulera même jour même heure au Stade Intercommunal Remy DAMANDE à ST LOUP DE NAUD.

Accord de la commission qui demande au club de l'ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY d'en aviser son adversaire

MATCH : 19915679
CHAMPENOIS 1 / GATINAIS VAL DE LOING 2
SENIORS D4 POULE A du 27/05/2018

Cette rencontre se déroulera le même jour à la même au Stade des SABLONNIERES à ST MAMMES.
Accord de la commission qui demande au club de CHAMPENOIS MV d'en aviser son adversaire

MATCH : 19438191
PONTHIERRY US 1 / MORET VENEUX Sab. FC 1
U17 Poule Unique 20/05/2018

Cette rencontre se déroulera sur le terrain stabilisé gris au Parc des Sports G.TETTAMANTI à St FARGEAU PONTHIERRY

Accord de la commission qui demande au club de PONTHIERRY d'en aviser son adversaire

MATCH : 19435917
CA COMBS 13 / SAVIGNY LE TEMPLE 12
VETERANS D2 du 24/05/2018

Cette rencontre se déroulera à 20h30 au Parc des Sports Alain MIMOUN à COMBS LA VILLE
Accord de la commission et des deux clubs

MATCH : 19932838
CHAMPENOIS MV 21 / MELUN 21
VETERANS + 45 ANS Poule B du 27/05/2018

Cette rencontre se déroulera le même jour à la même au Stade des SABLONNIERES à ST MAMMES.
Accord de la commission qui demande au club de CHAMPENOIS MV d'en aviser son adversaire

DIVERS

MATCH : 19410050
SENIORS D2 du 13/05/2018
LIEUSAIN / CHAUMES GUIGNES

Match arrêté à la 42^{ème} minute

Lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre match. L'équipe de CHAUMES GUIGNES s'est retrouvée à moins de 8 joueurs

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **CHAUMES GUIGNES** (- 1 points ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de **LIEUSAIN (3 points ; 6 buts)**.

Prochaine réunion le **Mercredi 23 MAI 2018 à 18H30**



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCÈS VERBAL du lundi 14 mai 2018

Président de séance : M. Jacky LAMBERT

Secrétaire de séance : M. François CHAUVIER

Présents : Ms. Charles FISHER, Emile VAN HEESVELDE, Jean-Yves VISSUZAINÉ

Absents Excusés : Ms Orlando VIEIRA (Comité Directeur), Ludovic JOUSSE

La séance est ouverte à 17h00

Mise à jour des PV envoyés par la LPIFF

DEMANDE DU DERNIER RAPPORT D'HOMOLOGATION A LA LPIFF :

- MOISSY CRAMAYEL NNI. 77.296.01.02
- MONTIGNY SUR LOING NNI. 77.312.01.01
- CESSON NNI.77.067.02.01

COURRIERS RECUS :

- Rapport d'arbitrage du 13/05/2018 vestiaire arbitre 1 et 2 de Lieusaint PRIS NOTE
- Mail de la mairie de Chevry-Cossigny du 17/04/2018 demande de validation d'implantation de main courante (DOSSIER EN COURS)

TERRAINS A VISITER :

JOUY LE CHATEL NNI.77.239.01.01 :

Transmettre à la Mairie avec copie au club de la visite de Ms. CHAUVIER et LE MEE le Mardi 12 Juin 2018 à 10 H 00 dans le cadre de la ré-homologation décennale du terrain cité en rubrique.

CESSON NNI.77.067.02.01 :

Transmettre à la Mairie avec copie au club de la visite de Ms. VAN HEESVELDE et FICHER le lundi 11 juin 2018 à 10h00 dans le cadre de la ré-homologation décennale du terrain cité en rubrique.

MONTIGNY SUR LOING NNI.77.312.01.01 :

Transmettre à la Mairie avec copie au club de la visite de Ms. LE MEE et VISSUZAINÉ le lundi 18 juin 2018 à 14h00 dans le cadre de la ré-homologation décennale du terrain cité en rubrique.

OZOUER LE VOULGIS NNI.77.352.01.01 :

Transmet à la Mairie avec copie au club de la visite de Ms. CHAUVIER et FICHER le vendredi 15 juin 2018 à 10h00 dans le cadre d'une contre visite suite aux travaux prévus.

MELUN NNI.77.288.02.04 terrain Marcel HOUDET :

Transmet à la Mairie un formulaire de suppression du terrain cité en référence.

Transmettre un courrier à la Mairie de Guignes au sujet des travaux sur les deux terrains (NNI 77.222.01.02 ET 03) la date d'homologation de ces terrains étant passé.

Prochaine réunion le lundi 25 juin 2018 à 17 H 00

La réunion est levée à 18h15

Agenda Technique

SECTEUR NORD

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT FEMININ

Le LUNDI 11 JUIN 2018

Rendez-vous 18 H 00 à MONTRY

(Convocations envoyées aux clubs)

FORMATIONS

FORMATIONS INITIALES

| Certifications CFF | | Dates | Lieux | Inscrits | Nbre places restantes |
|----------------------------|----|--------------------|--------|----------------|-----------------------|
| Certification CFF1, 2 et 3 | Le | Jeudi 05/07/2018 | Montry | COMPLET | COMPLET |
| Certification CFF4 | Le | Samedi 01/ 07/2018 | Montry | COMPLET | COMPLET |

Agenda Technique

SECTEUR SUD

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT FEMININ

Le JEUDI 7 JUIN 2018

Rendez-vous 18 H 00 à VAUX LE PENIL

(Convocations envoyées aux joueuses et aux clubs)

FORMATIONS

FORMATIONS INITIALES

| Certifications CFF | | Dates | Lieux | Inscrits | Nbre places restantes |
|----------------------------|----|-----------------|-------|----------|-----------------------|
| Certification CFF1, 2 et 3 | Le | Samedi 09/06/18 | AVON | 24 | COMPLET |

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories. **(les deux dernières journées en Seniors)**

SECTEUR NORD

Chelles (500264)

*U14 (1) Critérium - 17 heures 00 été comme en hiver (stade J.Marquay-terrain synthétique)

Gretz Tournan SC (514814)

*U15(2) D3 A - 14 heures 00 été comme en hiver (stade du Val des Dames- terrain en herbe)

Mitry Mory (548939)

*U15 (1) D1 - ~~16 heures 00~~ **15H30** été comme en hiver (stade Ladoumègue- terrain synthétique)

*U15 (2) D3 - ~~16 heures 00~~ **15H30** été comme en hiver (stade Ladoumègue- terrain synthétique)

Pays Crécois (547013)

*Seniors (3) D4.C - 13 heures 00 été comme en hiver (stade J.Périchon-terrain synthétique)

*U15 (1) D3.A - 16 heures 00 été comme en hiver (stade J.Périchon-terrain synthétique)

*U15 (2) D4.A - 16 heures 00 été comme en hiver (stade J.Périchon-terrain synthétique)

Pontault UMS (500589)

*U15 (2) D2.B - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Morane- terrain synthétique)

Pontault Portugais S.C.(532343)

*U15 (1) D1- 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Lagrange- terrain synthétique)

*U15 (2) D4.C - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Lagrange-terrain synthétique)

Quincy Voisins (500559)

*U15 (2) D3.A - 16 heures 00 été comme en hiver (stade J.Richard- terrain synthétique)

Roissy US (515348)

*U15 (2) D2 - 14 heures 00 été comme en hiver (stade P.Bessuard)

*U14 (1) Critérium - 14 heures 00 été comme en hiver (stade P.Bessuard)

Val d'Europe FC(563707)

*U15 (1) D1 - 16 heures 30 été comme en hiver (Bailly-Romainvilliers- stade de Lilandry- terrain Synthétique)

*U15 (2) D4 C - 16 heures 30 été comme en hiver (Bailly-Romainvilliers- stade de Lilandry- terrain Synthétique)

SECTEUR SUD

Alliance 77 Evry Gregy(500255)

*U15 D2 - 16 heures 30 été comme en hiver

Bombon AS (535961)

*U17 D2 - 14 heures 30 été comme en hiver

*U15 à 7— 14heures 30 été comme hiver

Briard SC (500615)

*U19 D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (Stade L. Destal—terrain synthétique)

*U15 D1 - 14 heures 00 été comme en hiver

Cesson VSD (520102)

*U15 D1 - 14 heures 00 été comme en hiver

*U15 D2 - 14 heures 00 été comme en hiver

*U17 D1 - 13 heures 00 été comme en hiver (Complexe Colette BESSON - terrain herbe - à CESSON LA FORET)

*U15 à 7 - 16 heures 00 été comme en hiver (Complexe Sportif Sonia Delaunay - VERT ST DENIS)

La Forêt ES (530268)

*U17 D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (Stade deVilliers Sous Grez)

Le Mée Sports (525582)

*U17 D1 - 15 heures 00 été comme en hiver

*U19 D1 - 15 heures 00 été comme en hiver

Melun FC (542557)

*Seniors (2) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver stade Paul Fischer— terrain synthétique)

*U15 (2) D1 - 16 heures 00 été comme en hiver stade Paul Fischer— terrain synthétique)

*U15 D2 - 16 heures 00 été comme en hiver

Montereau ASA (500365)

*U15 (1) D1 - 14 heures 00 été comme en hiver (Stade Robert Chalmeau à MONTEAU)

*U15 (2) D2 - 14 heures 00 été comme en hiver (Stade Jean Boin à MONTEREAU)

Moret Veneux FC(541364)

*U15 D2 - 14 heures 30 été comme en hiver (Stade Marquis du Roy à Moret sur Loing)

Mormant FC (507435)

*U17 D2 - 15 heures 00 été comme en hiver

*U15 D2 -14 heures 00 été comme en hiver

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories. **(les deux dernières journées en Seniors)**

SECTEUR NORD

Villeparisis (524135)

*Seniors (3) D3 B - 13 heures 30 été comme en hiver (stade des Petits Marais- terrain en herbe)

*U17 D3 A Phase 2— 15 heures 30 été comme hiver (stade des Petits Marais)

*U16F Criterium poule C— 11 heures 45 été comme hiver (stade des Petits Marais)

Vaires (509296)

Considérant l'arrêté de fermeture du stade Roger SAUVAGE jusqu'au 2 avril 2018,

Considérant le courrier de mise à disposition des installations du terrain synthétique de Thorigny,

Considérant que ces dispositions indiquent que le club de Vaires aura accès aux installations de Thorigny pour les compétitions le samedi et le dimanche à partir de 17h30.

Considérant le courrier de mise à disposition des installations du terrain synthétique de Le Pin,

Considérant que ces dispositions indiquent que le club de Vaires aura accès aux installations de Le Pin pour les compétitions le samedi et le dimanche à partir de 17h30.

Considérant que le club de Vaires doit impérativement faire parvenir chaque semaine au District le programme des rencontres concernés par ces dispositions ainsi que la liste des rencontres susceptibles d'être reportés.

Compte tenu des circonstances et de la fermeture prolongée du stade Roger SAUVAGE,

Nous vous informons que Le District autorise les équipes de Vaires à disputer des rencontres les samedi et dimanche à 17h30 sur les installations de Thorigny et de Le Pin. En cas d'horaire en soirée l'accord de l'adversaire sera nécessaire.

Cette dérogation concerne les équipes U15, U17, U19 et Seniors Après-Midi

SECTEUR SUD

Pays de Biere ES (553720)

*U19 D2 - 14 heures 30 été comme en hiver (stade de Perthes en Gatinais)

*U17 D2 - 14 heures 30 été comme en hiver (stade de Perthes en Gatinais)

*U15 D2 - 14 heures 30 été comme en hiver (stade de Perthes en Gatinais)

Pays de Fontainebleau (500364)

*U15 D1 - 14 heures 30 été comme en hiver (Stade Philippe MAHUT)

Ponthierry US (500483)

*U15 (1) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver

*U15 (2) D2 - 15 heures 00 été comme en hiver

*U17 D1 - 12 heures 30 été comme en hiver

Senart Moissy (500832)

*U15 D2 - 14 heures 00 été comme en hiver

*U16F Criterium poule A — 11 heures 30 été comme hiver

Ent. Longueville Soisy Bouy (563706)

*U15 D2 - 15 heures 00 jusqu'à la fin de saison

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Retraits - Forfaits Generaux et Nouveaux Engagements

| RETRAITS | | | | | |
|----------------|---------|-------------------|-------------|----------|-----------------|
| SECTEUR NORD | | | SECTEUR SUD | | |
| SENIORS | D4 | ANNET 1 | U19 | D2 Série | CHAMPENOIS MV |
| | | BRIE MORINS 1 | U19 | D2 Série | CHATELET US |
| | | OTHIS 2 | U19 | D2 Série | GATINAIS VDL |
| U19 | D2 A | MITRY MORY 2 | U17 | D2 Série | CHEVRY |
| | D2 D | FERRIERES 1 | VETERANS | D3 | BAGNEAUX NSP 12 |
| U17 | D3 E | OTHIS 1 | CDM | D2 | BRAYTOIS |
| U15 | D4 D | BRIE MORINS 1 | +45 ANS | | CRISENOY |
| CDM | D2 A | PAYS CRECOIS 5 | +45 ANS | | GRANDE PAROISSE |
| VETERANS | D3 | MEAUX CS ACAD. 11 | +45 ANS | | LE MEE |
| +45 ANS | Poule A | OZOIR 21 | | | |
| | Poule E | MITRY MORY 21 | | | |
| | | ST PATHUS 21 | | | |
| | Poule F | MOUSSY 22 | | | |
| | | VILLEROY 21 | | | |
| +55 ANS | | BUSSY 32 | | | |
| | | LAGNY 31 | | | |
| U11 Après-Midi | Poule F | ROZAY 2 | | | |
| U11 MATIN | Poule G | PONTAULT UMS 6 | | | |
| | Poule E | PONTAULT UMS 7 | | | |

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Retraits - Forfaits Generaux et Nouveaux Engagements

| FORFAITS GENERAUX | | | | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|---------|-------------------|-----------------|
| SECTEUR NORD | | | | | | |
| SENIORS | D3 A | MOUSSY LE NEUF 1 | +45 ANS | Poule A | CROISSY 21 | |
| | D4 poule montée B | COULOIMMIERS 2 | | Poule B | FC BRIE EST 21 | |
| | D4 A | POMMEUSE FARE. 1 | | Poule D | CHELLES 21 | |
| | | ST PATHUS 2 | | | LAGNY/THORIGNY 21 | |
| | D4 B | FONTENAY TRES. 2 | | Poule F | NOISIEL 21 | |
| | D4 C | ESBLY 2 | +55 ANS | Poule A | MARNE V. PORT 31 | |
| | U19 | D2 B | ROZAY/CENTRE BRIE | U14 | Poule A | VAIRES 14 |
| | | | TORCY/COLLEGIEN 3 | U13 | Poule H | COSMO/MAREUIL 2 |
| | | | VAL D'EUROPE 2 | U13 | Poule C | NOISIEL 3 |
| | | D2 C | GOELLY/BRIE NORD 2 | | Poule D | NOISIEL 4 |
| U17 | | VILLENY 1 | | Poule F | Rozay 2 | |
| | D2 D | LAGNY/THORIGNY 2 | | Poule M | BUCEENNE 1 | |
| | D2 | VILLENY 1 | U11 AM | Poule G | LIZY 1 | |
| | D3 A | BUCEENNE 1 | U11 Matin | Poule D | NOISIEL 4 | |
| | | LAGNY/THORIGNY 2 | FUTSAL | D1 | PAYS CRECOIS 2 | |
| | | POMMEUSE 1 | | | | |
| | D3 C | ST PATHUS 1 | | | | |
| | | GOELLY/BRIE NORD 2 | | | | |
| | D3 E | MITRY MORY 2 | | | | |
| | D3 POULE MONTEE | COSMO/MAREUIL 1 | | | | |
| U15 | D3 A | OTHIS 1 | | | | |
| | | NOISIEL 1 | | | | |
| | D3 B | VILLENY 1 | | | | |
| | D4 A | PETIT MORIN 1 | | | | |
| | D4 E | GOELLY/BRIE NORD 2 | | | | |
| CDM | | MOUSSY 1 | | | | |
| | D1 | FC COSMO 77 5 | | | | |
| | | CENTRE BRIE 5 | | | | |
| | D2 | CROISSY 5 | | | | |
| VETERANS | D2 A | VILLEROY 11 | | | | |
| | D3 C | GOELLYCOMPANS 12 | | | | |
| | D3 E | MAGNY 11 | | | | |

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Retraits - Forfaits Generaux et Nouveaux Engagements

| FORFAITS GENERAUX | | | | | |
|-------------------|------|--------------------|-------------------|---------|--------------------|
| SECTEUR SUD | | | | | |
| SENIORS | D1 | PROVINS SOURDUN 1 | CDM | D1 | CHAMPENOIS 6 |
| | D3 | BAGNEAUX NSP 2 | | | |
| | D4 A | ST GERMAIN LAVAL 2 | VETERANS | D3 | PROVINS SOURDUN 12 |
| | | HERICY VUL SAM 2 | | | |
| | | PROVINS SOURDUN 2 | +45 ANS | A | AMICALE BOCAGE 21 |
| | D4 B | CHATELET EN BRIE 1 | | | BRESMONT 21 |
| | | BOIS LE ROI 2 | | | |
| | | | SENIORS FEMININES | D1 | LOGNES 1 |
| U19 | D1 | MORMANT 1 | | D1 | OTHIS 1 |
| | D2 B | PROVINS SOURDUN 1 | | | LIEUSAIN 1 |
| | | BOIS LE ROI 1 | | | |
| | | | FUTSAL | D1 | SAVIGNY FC 1 |
| U17 | D2 A | AMICALE BOCAGE 1 | | | |
| | | CHAMPENOIS MV1 | U11 | Poule H | CHAMPENOIS MV2 |
| | D2 B | BOIS LE ROI 1 | U10 | Poule B | ST GERMAIN LAVAL 2 |
| | | MISY VILLENEUVE 1 | CRITERIUM U16F | Poule C | FC COSMO 77 2 |
| | D2 D | PROVINS SOURDUN 1 | | | |
| U15 | D2 B | PROVINS SOURDUN 1 | | | |
| | D2 C | BOMBON 1 | | | |

Informations Calendrier Championnat 2017/2018

Championnat & Ententes

SECTEUR NORD

SENIORS

- D3 A Entente COSMO/MAREUIL 1
- D4 A Entente COSMO/MAREUIL 2

U19

- D2 A Entente TORCY/COLLEGIEN 3
Entente LAGNY/THORIGNY 1
- D2 B Entente ROZAY/CENTRE BRIE 1
Entente COSMO/MAREUIL 1
- D2 D Entente LAGNY/THORIGNY 2
- D2 C Entente GOELLY/BRIE NORD 2
- D2 D Entente GOELLY/BRIE NORD 1
Entente EMERAINVILLE/NOISIEL 1

U17

- D2 Entente GOELLY/BRIE NORD 1
VAL DE France/LE PIN 1
- D3 A Entente LAGNY/THORIGNY 2
Entente COSMO/MAREUIL 1
- D3 B Entente LAGNY/THORIGNY 1
Entente EMERAINVILLE/NOISIEL 1
- D3 C Entente GOELLY/BRIE NORD 2
- D3 D Entente ROZAY/CENTRE BRIE 1

U15

- D2 Entente TORCY/COLLEGIEN 4
- D3 A Entente GOELLY/BRIE NORD 1
- D3 B Entente LAGNY/THORIGNY 1
VAL DE France/LE PIN 1
- D4 A Entente ROZAY/CENTRE BRIE 1
- D4 B Entente LAGNY/THORIGNY
VAL DE France/LE PIN 3
- D4 C Entente EMERAINVILLE/NOISY 1
Entente TORCY/COLLEGIEN 5
VAL DE France/LE PIN 2
- D4 D Entente COSMO/MAREUIL 1
- D4 E Entente GOELLY/BRIE NORD 2

CDM

- D2 A Entente LAGNY/THORIGNY 6
- D2 B Entente LAGNY/THORIGNY 7

VETERANS

- D2 A Entente LAGNY/THORIGNY 11
Entente COSMO/MAREUIL 12
- D2 B Entente OTHIS/MOUSSY 11
- D3 B Entente LAGNY/THORIGNY 12
Entente ETREPILLY/PLESSIS 11

+45 ANS

- A Entente ROZAY/CENTRE BRIE 21
- C Entente GOELLYCOMPANS /DAMMARTIN 22
- D Entente GOELLYCOMPANS /DAMMARTIN 21
- E Entente COSMO/MAREUIL 21

+55 ANS

- A Entente VAIRES/CHEMINOTS EST 32
- B Entente ANNET/ST THIBAULT 31
Entente COSMO/MAREUIL 31
- Entente VAIRES/CHEMINOTS EST 31
- C Entente GOELLY/BRIE NORD 31

U13 Criterium Dept

- G Entente COSMO/MAREUIL 1
- H Entente COSMO/MAREUIL 2
- H Entente PLESSIS/ETREPILLY 1

U11 Criterium Dept A.M.

- A Entente COSMO/MAREUIL 1
- B Entente COSMO/MAREUIL 2

SECTEUR SUD

U19

- D2 Entente VERNEUIL-OZOUER-CHAUMES GUIGNES

U17

- D2 Entente CHAUMES GUIGNES-VERNEUIL-OZOUER

VETERANS

- D3 Entente LESIGNY-SERVON 11
- D4 Entente PONTIERRY-BOISSISE 12
Entente EVERLY-BRAYTOIS 11

CDM

- D3 Entente LESIGNY-SERVON 6

+45 ANS

- Entente SERVON-LESIGNY 21
- Entente SERVON-LESIGNY 22
- Entente SC MORMANT-BOMBON 21
- Entente BRAYTOIS-EVERLY 21
- Entente CAMPELIENNE-CRISENOY 21
- Entente PONTIERRY-BOISSISE 21
- Entente PONTIERRY-BOISSISE 22
- Entente VERNEUIL-OZOUER 21



COUPE 77 SENIORS

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 19 AVRIL 2018

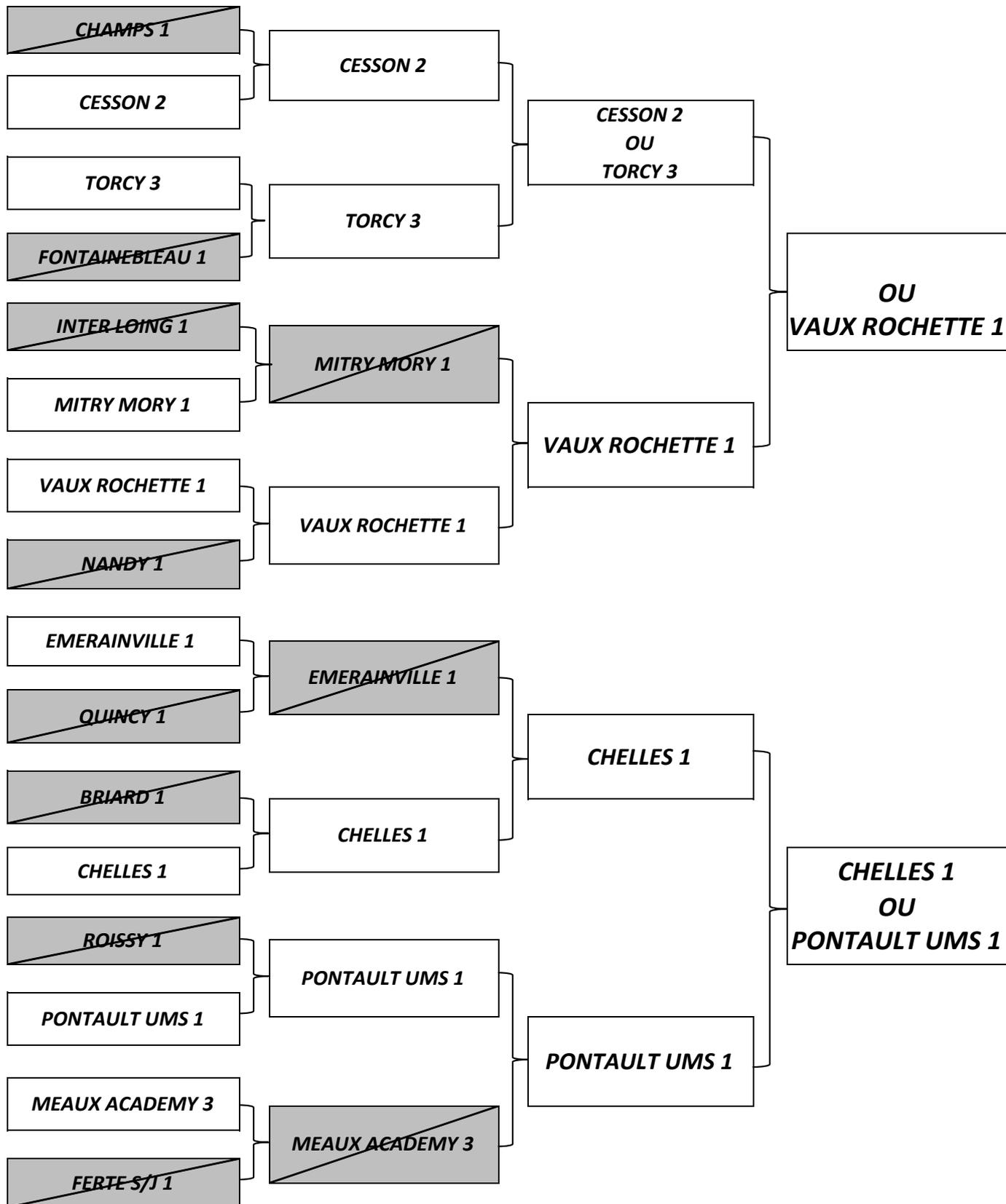
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 31 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE SENIORS



1/16e de Finale

1/8 de Finale

1/4 de Finale

1/2 Finale

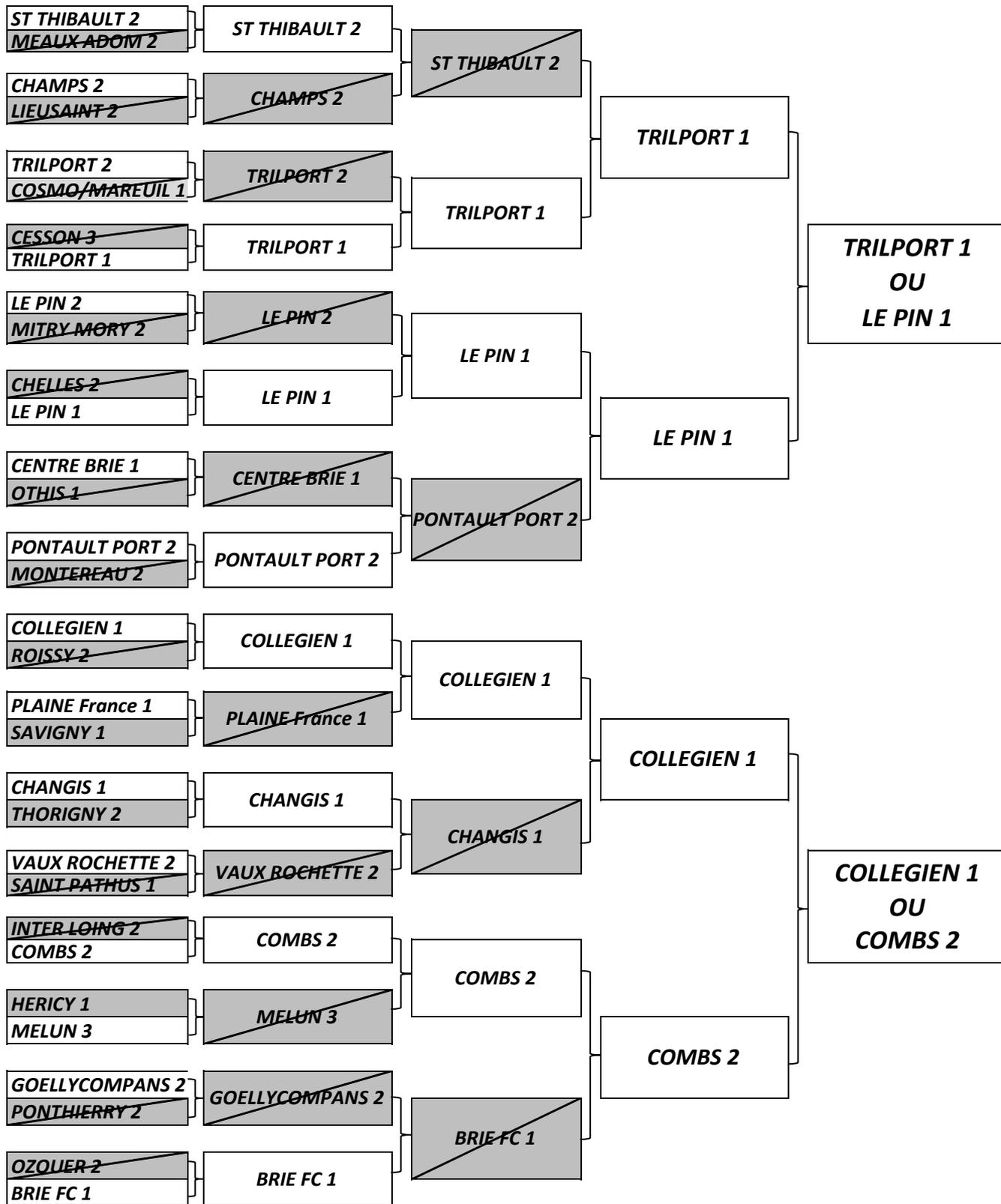
Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 28 MARS 2018

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 19 AVRIL 2018

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 MAI 2018

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 31 MAI 2018





COUPE 77 CDM

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 AVRIL 2018

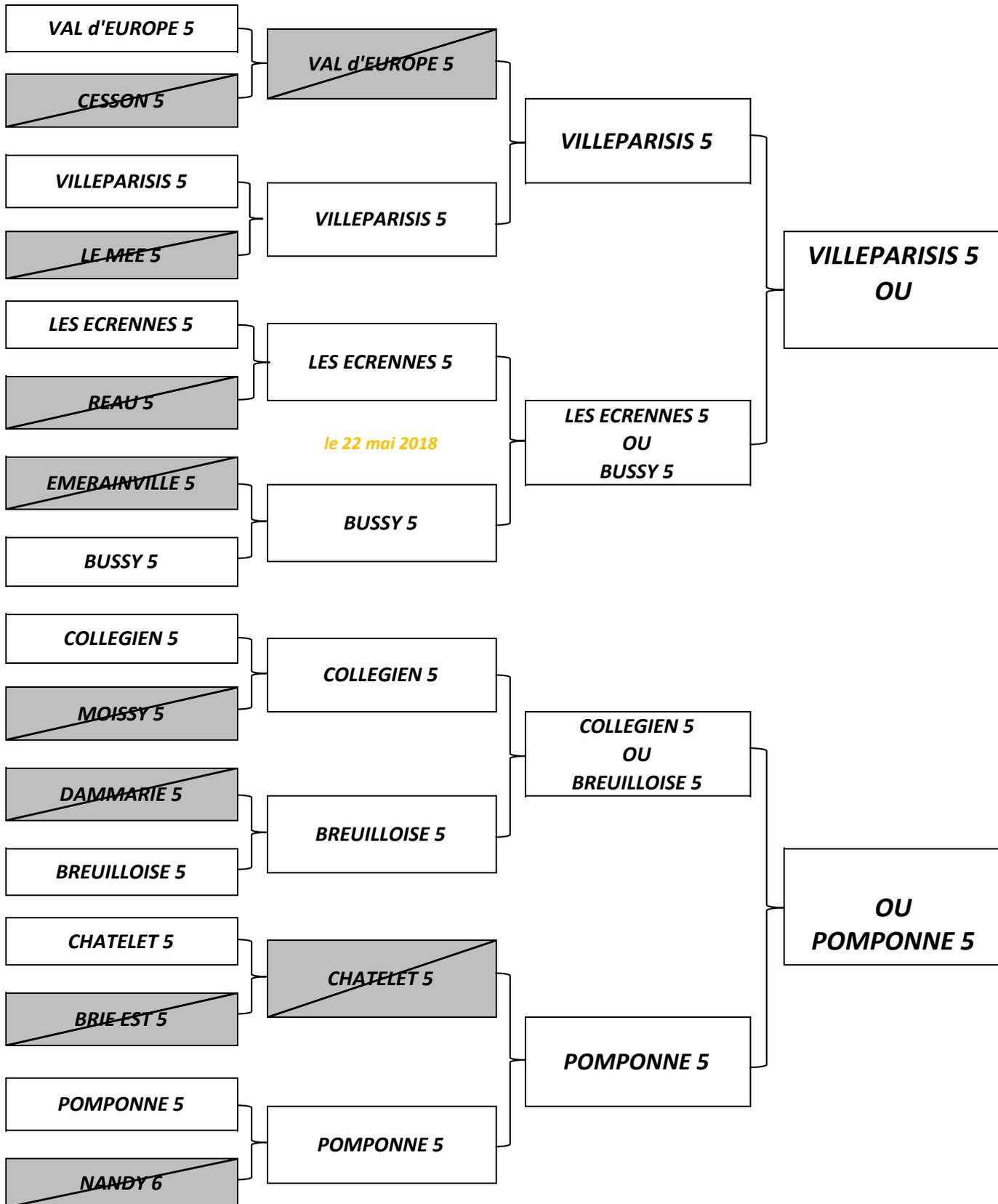
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE CDM

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 AVRIL 2018

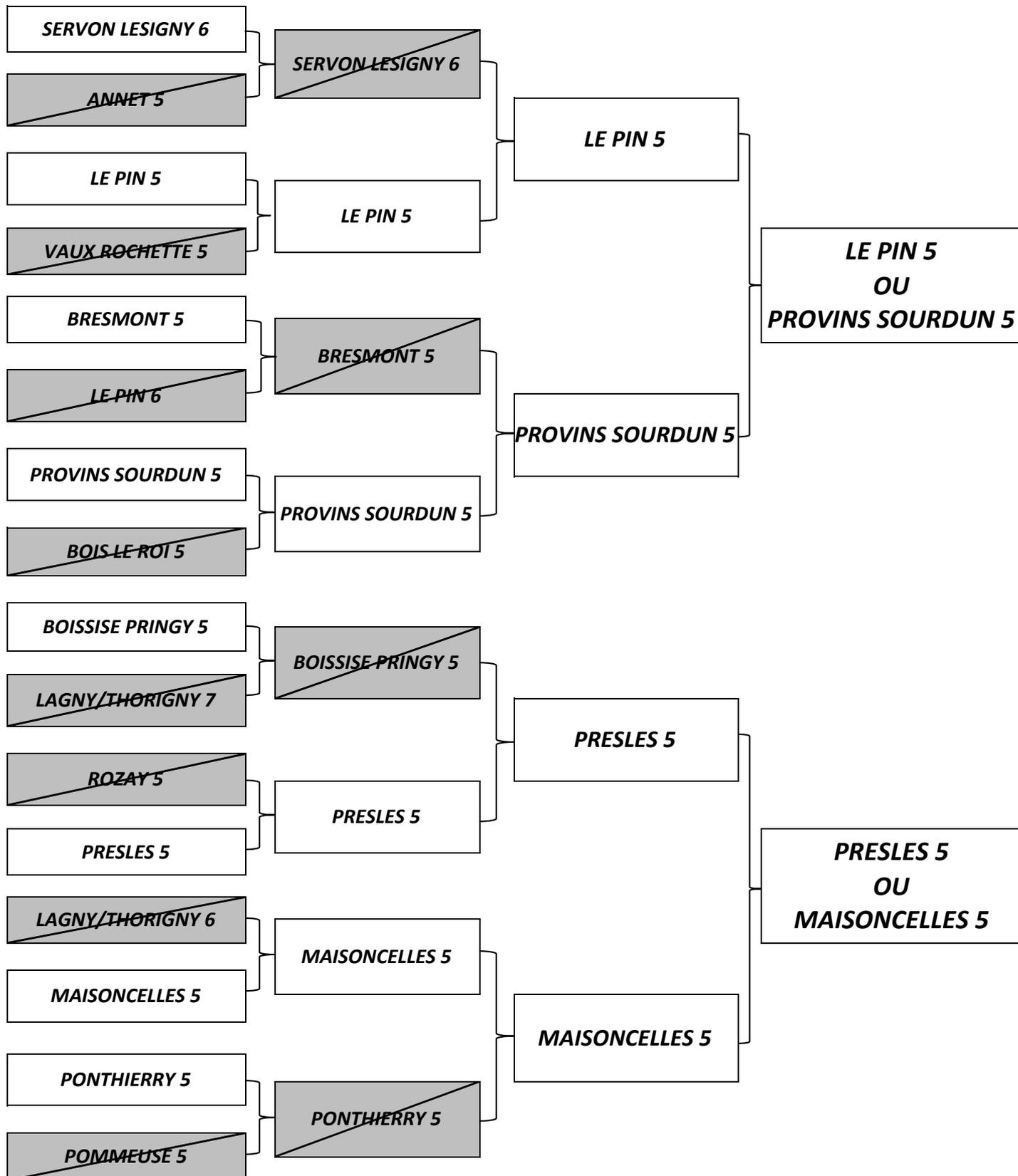
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE 77 VETERANS

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 AVRIL 2018

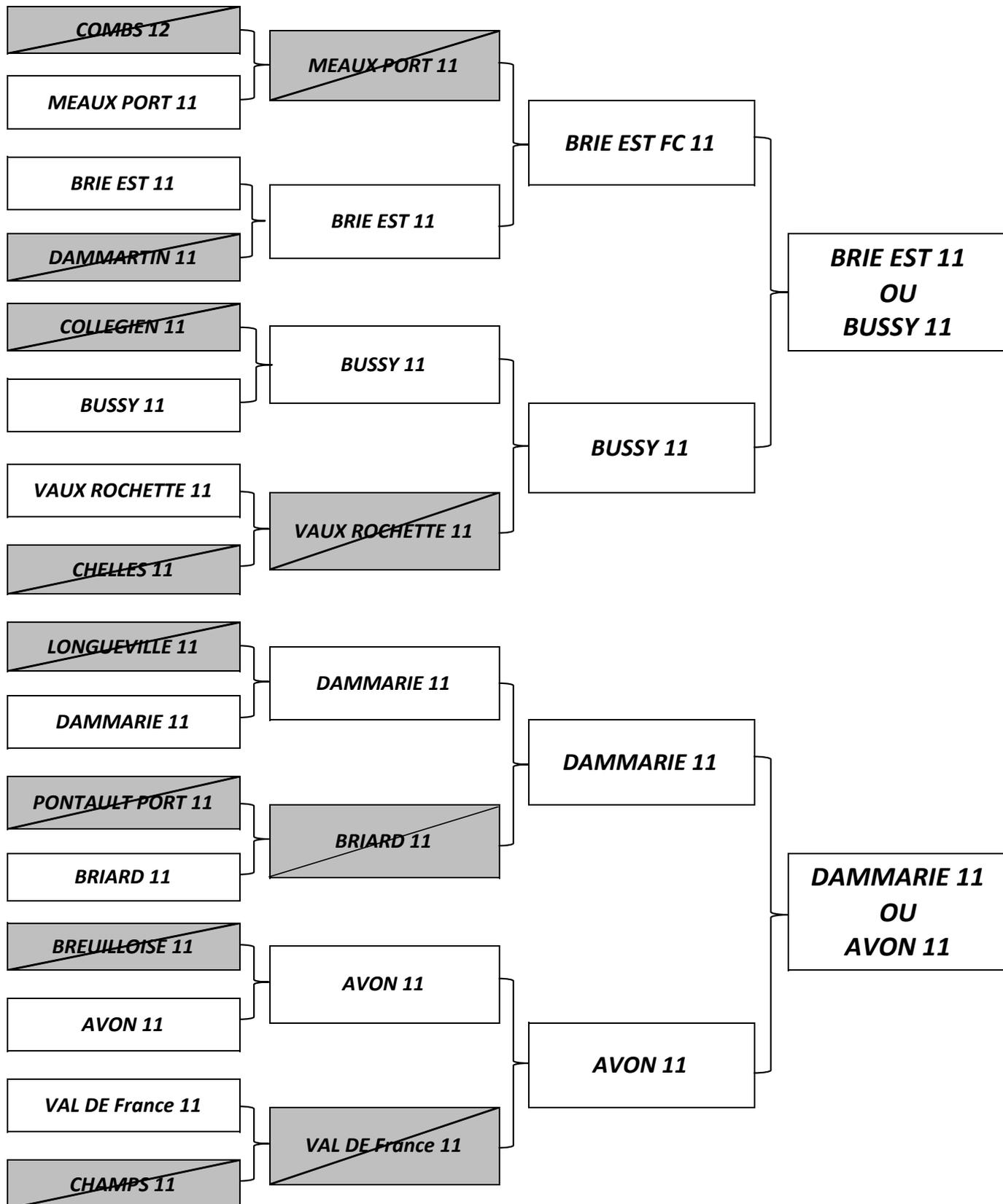
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE VETERANS

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 AVRIL 2018

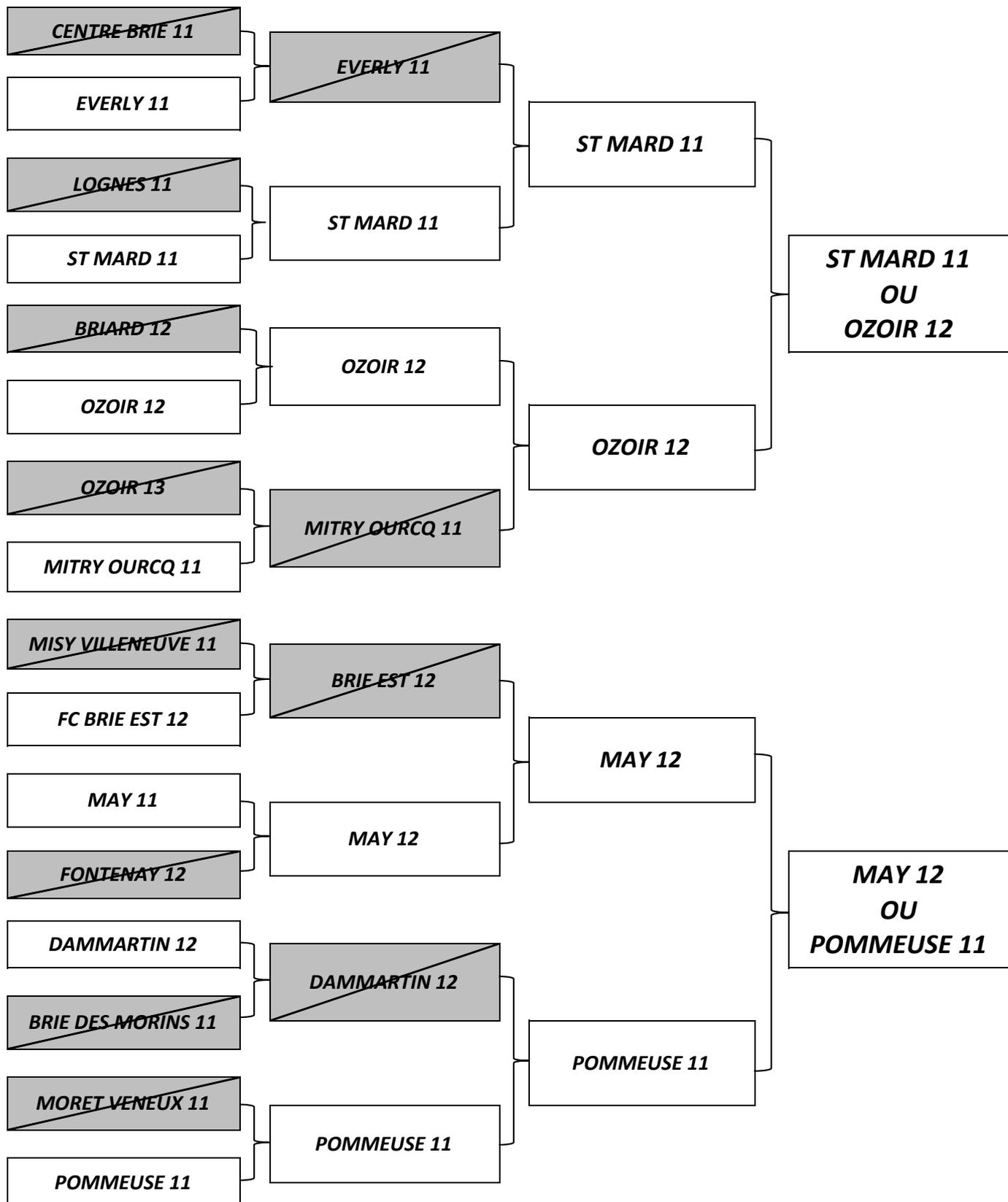
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE 77 + 45 ANS NORD

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 AVRIL 2018

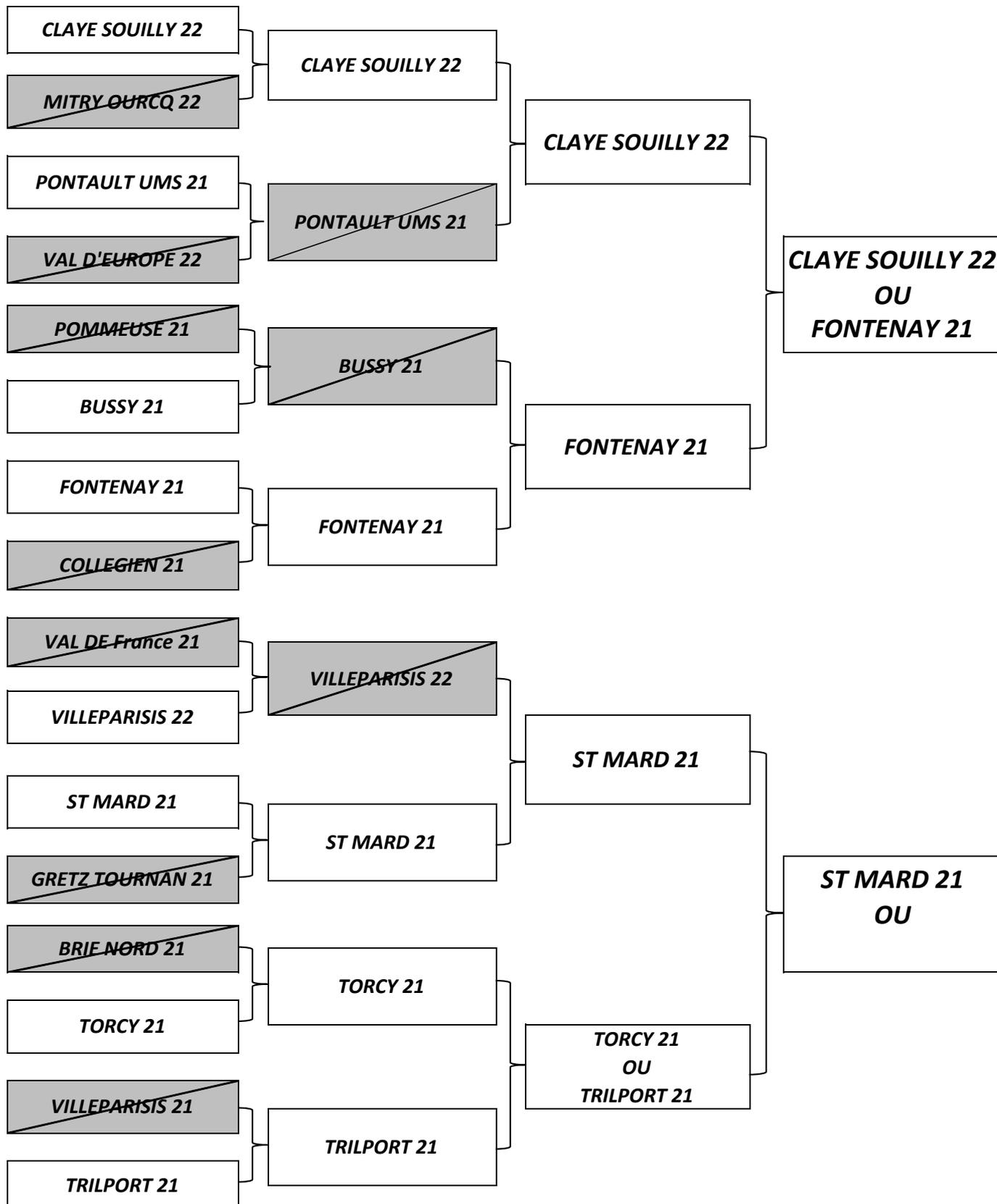
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE +45 ANS SUD



1/4 de Finale

le 29 avril 2018

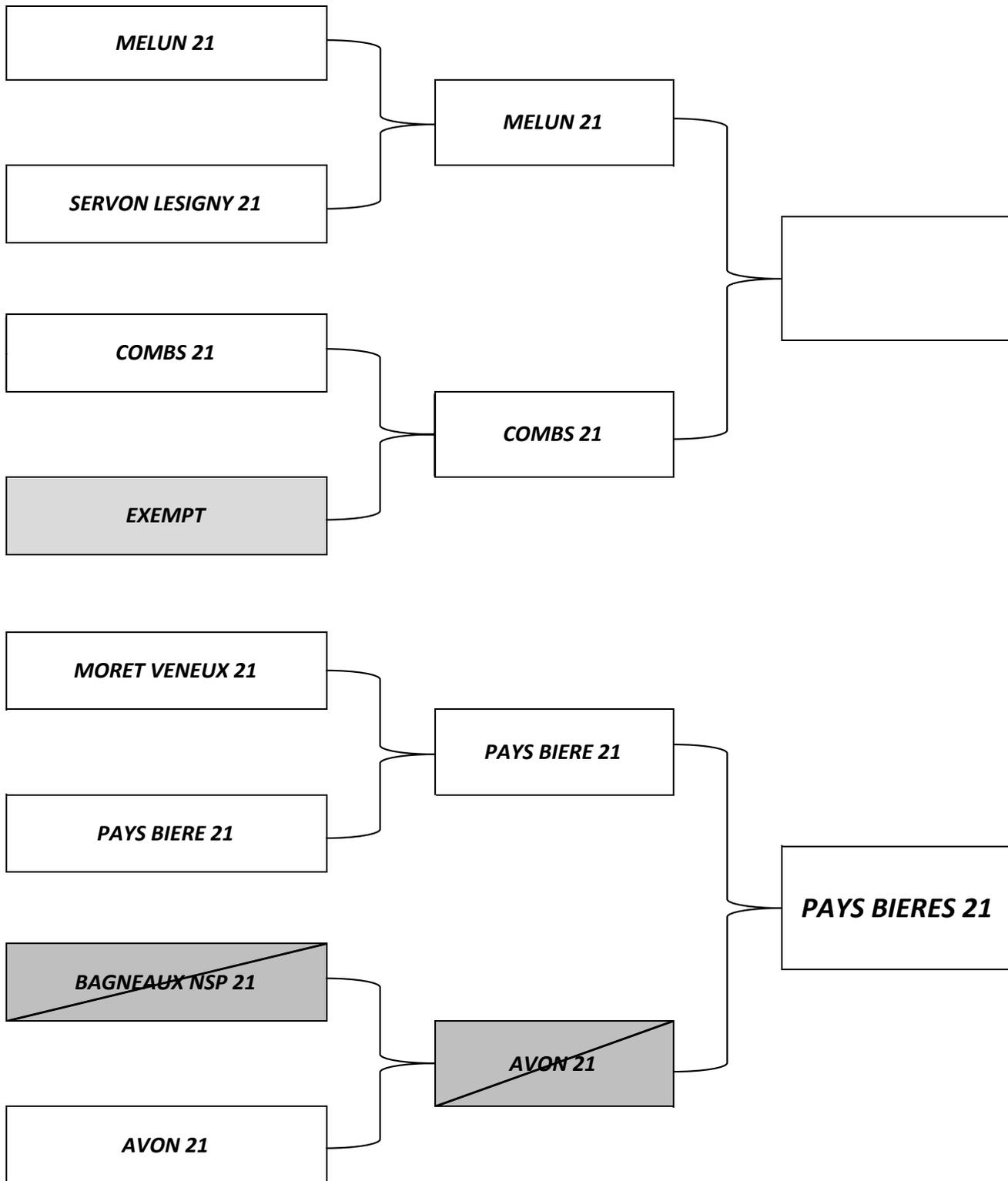
DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

1/2 Finale

Le 20 mai 2018

DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





COUPE 77 U19

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 19 AVRIL 2018

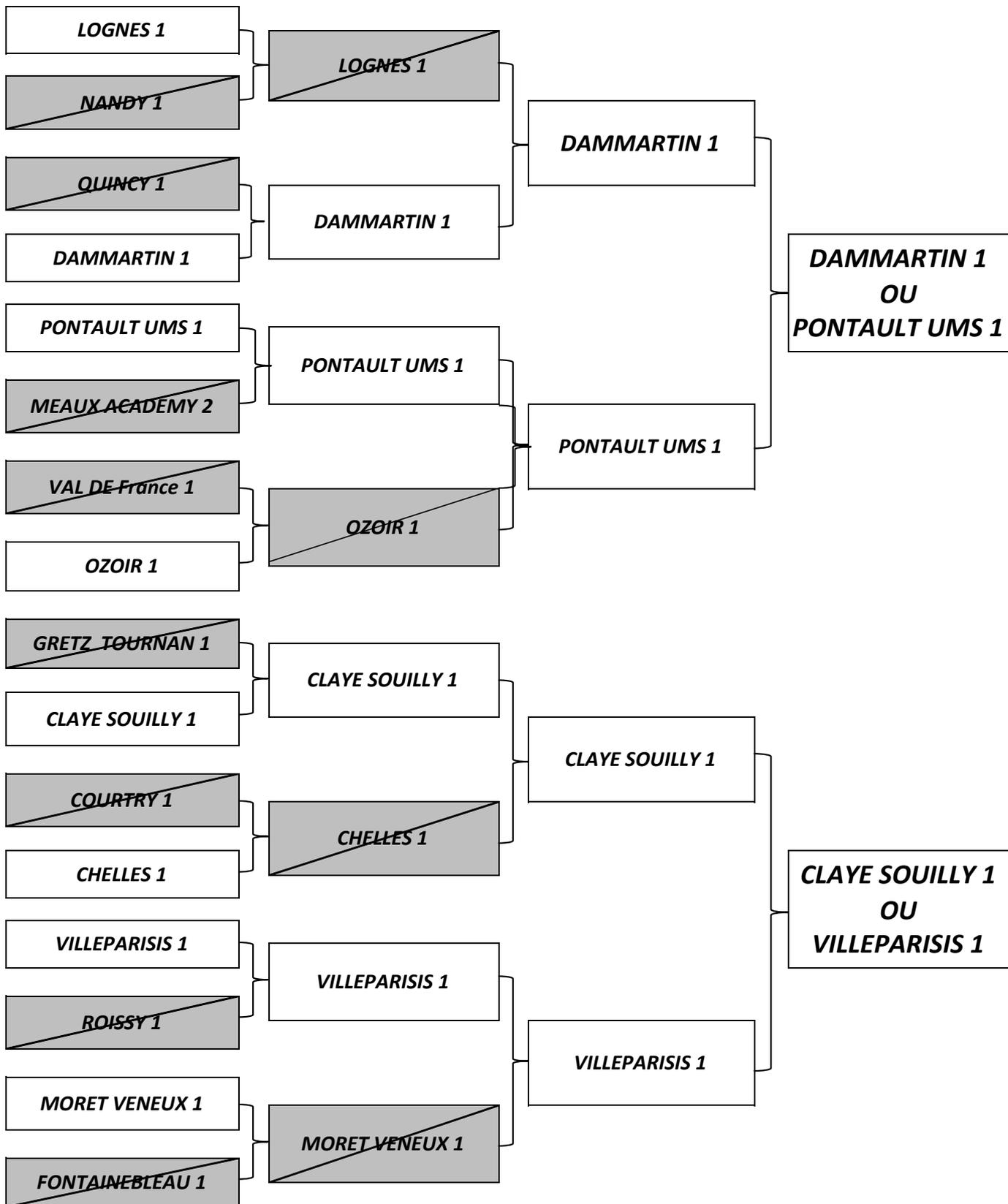
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 31 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE U19

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 19 AVRIL 2018

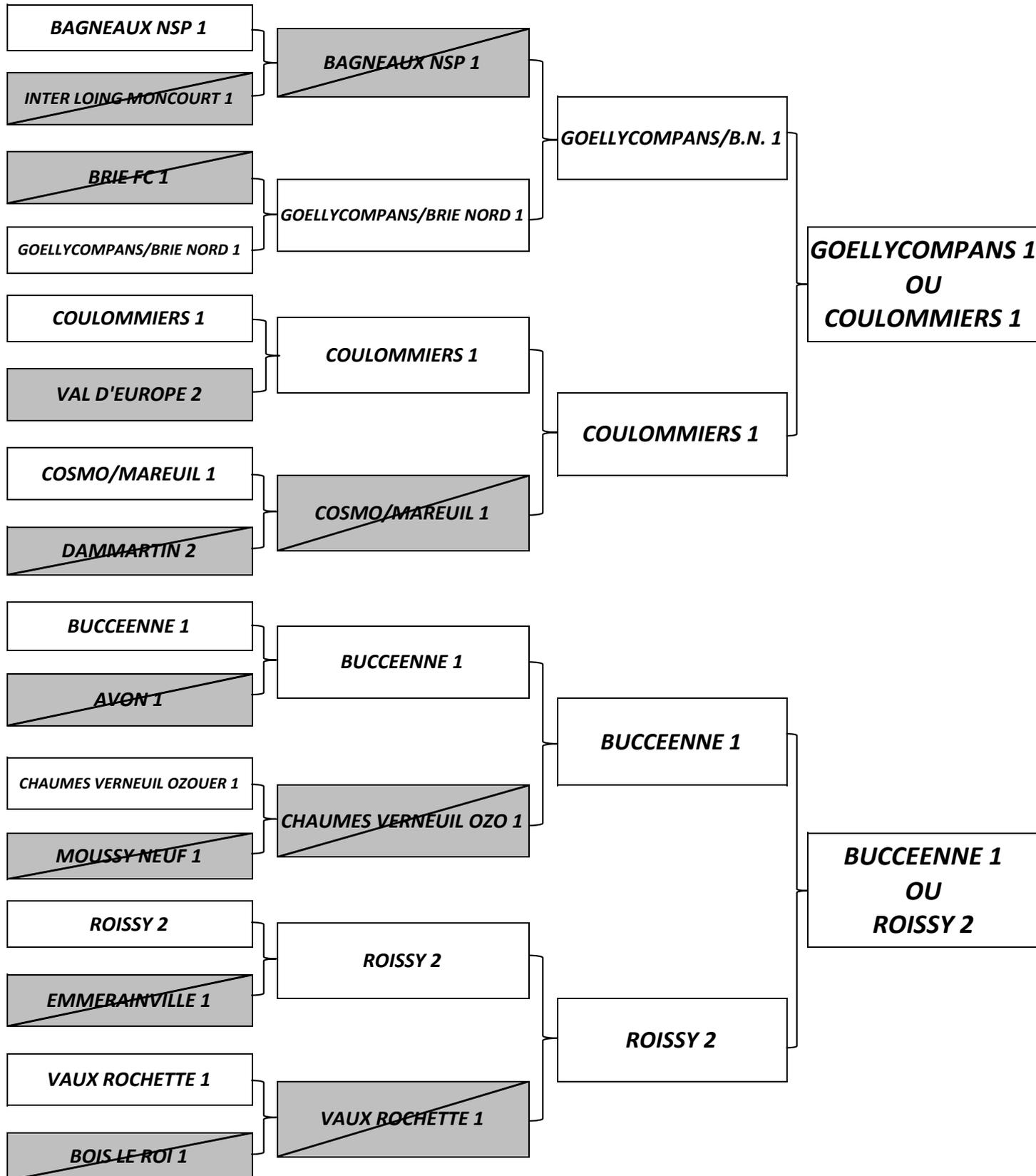
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 17 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 31 MAI 2018

Finale





COUPE 77 U17

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 18 AVRIL 2018

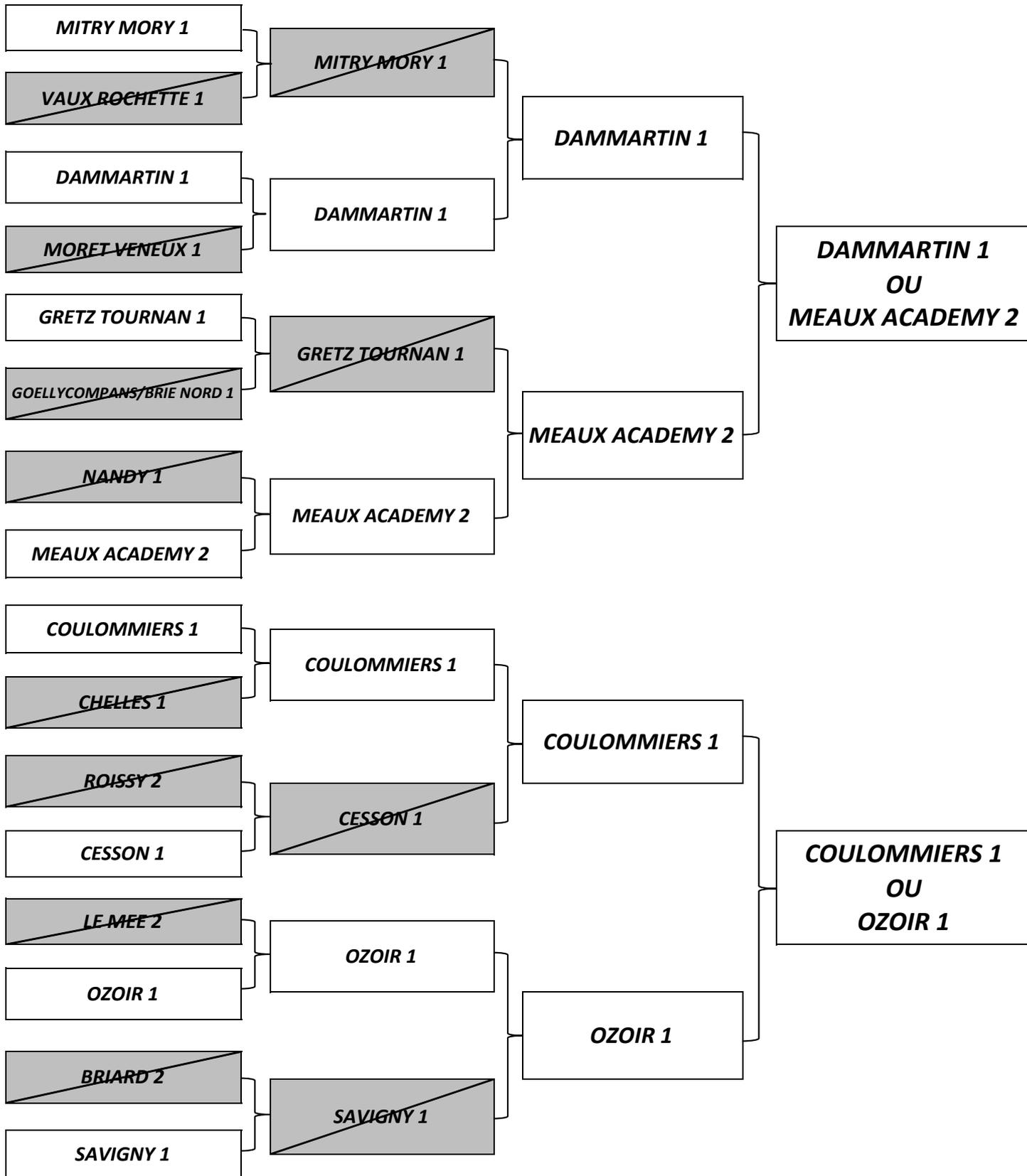
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 16 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 30 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE U17

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 18 AVRIL 2018

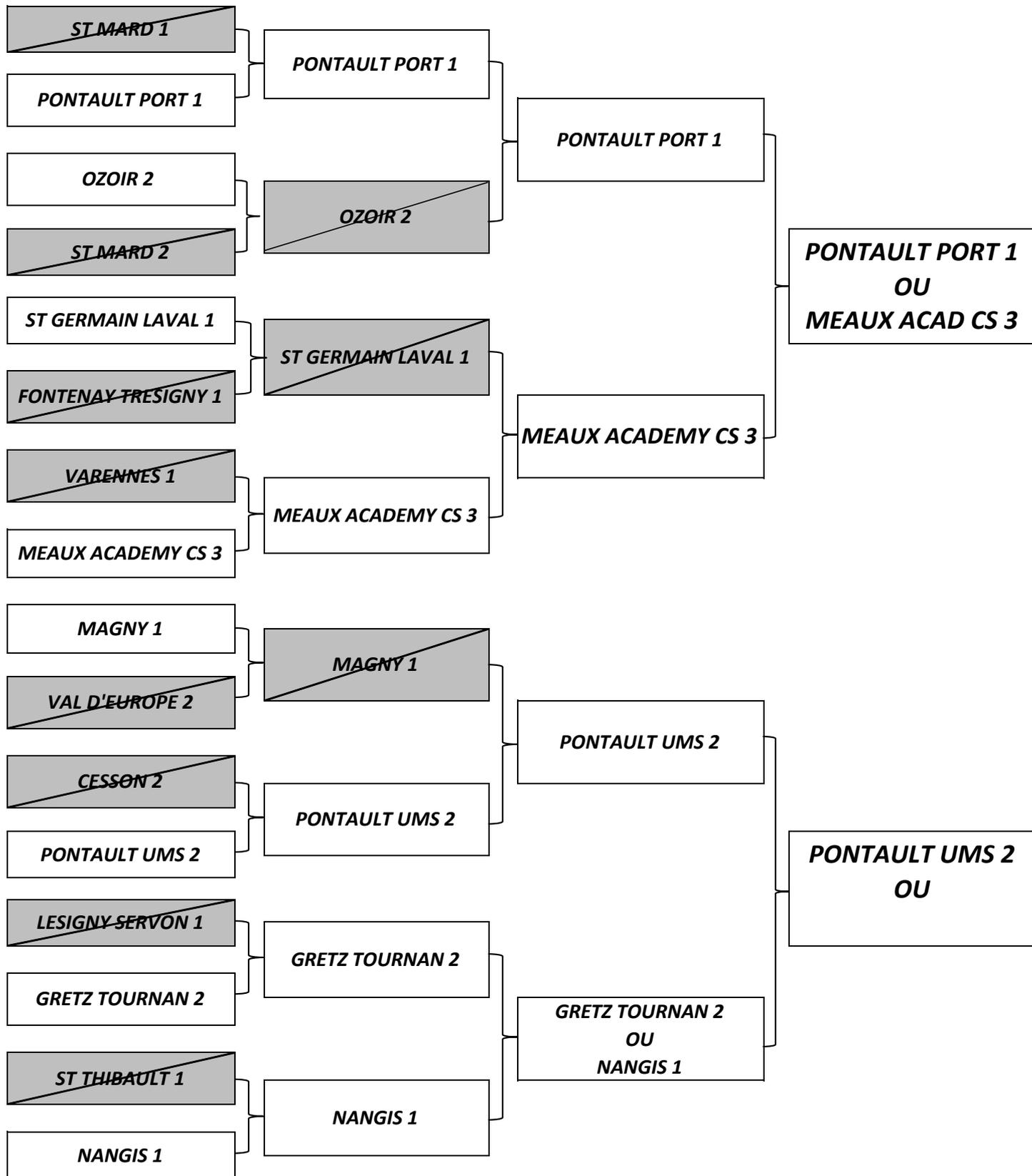
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 16 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 30 MAI 2018

Finale





COUPE 77 U15

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 18 AVRIL 2018

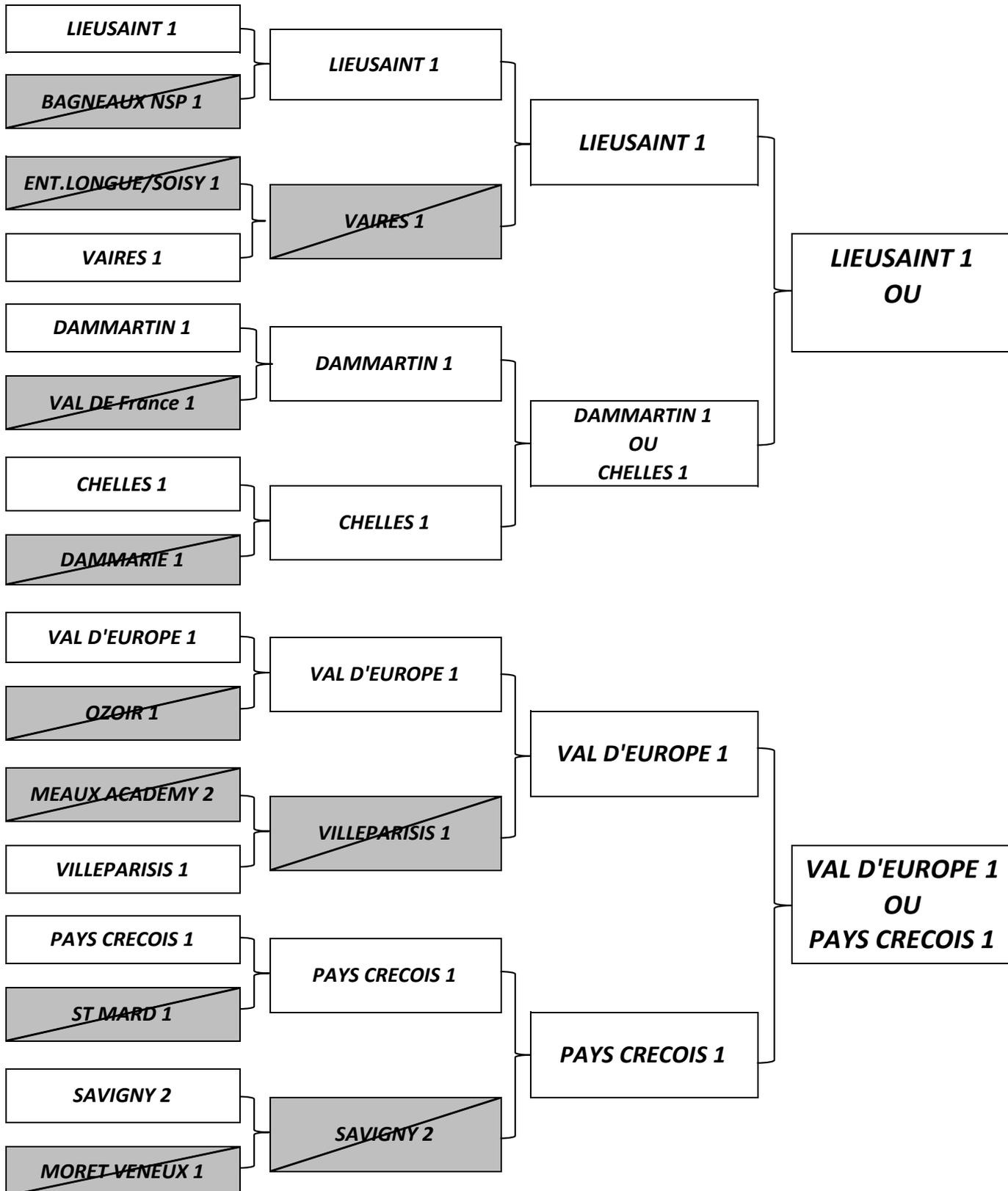
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 16 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 30 MAI 2018

Finale





COUPE COMITE U15

1/8 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 18 AVRIL 2018

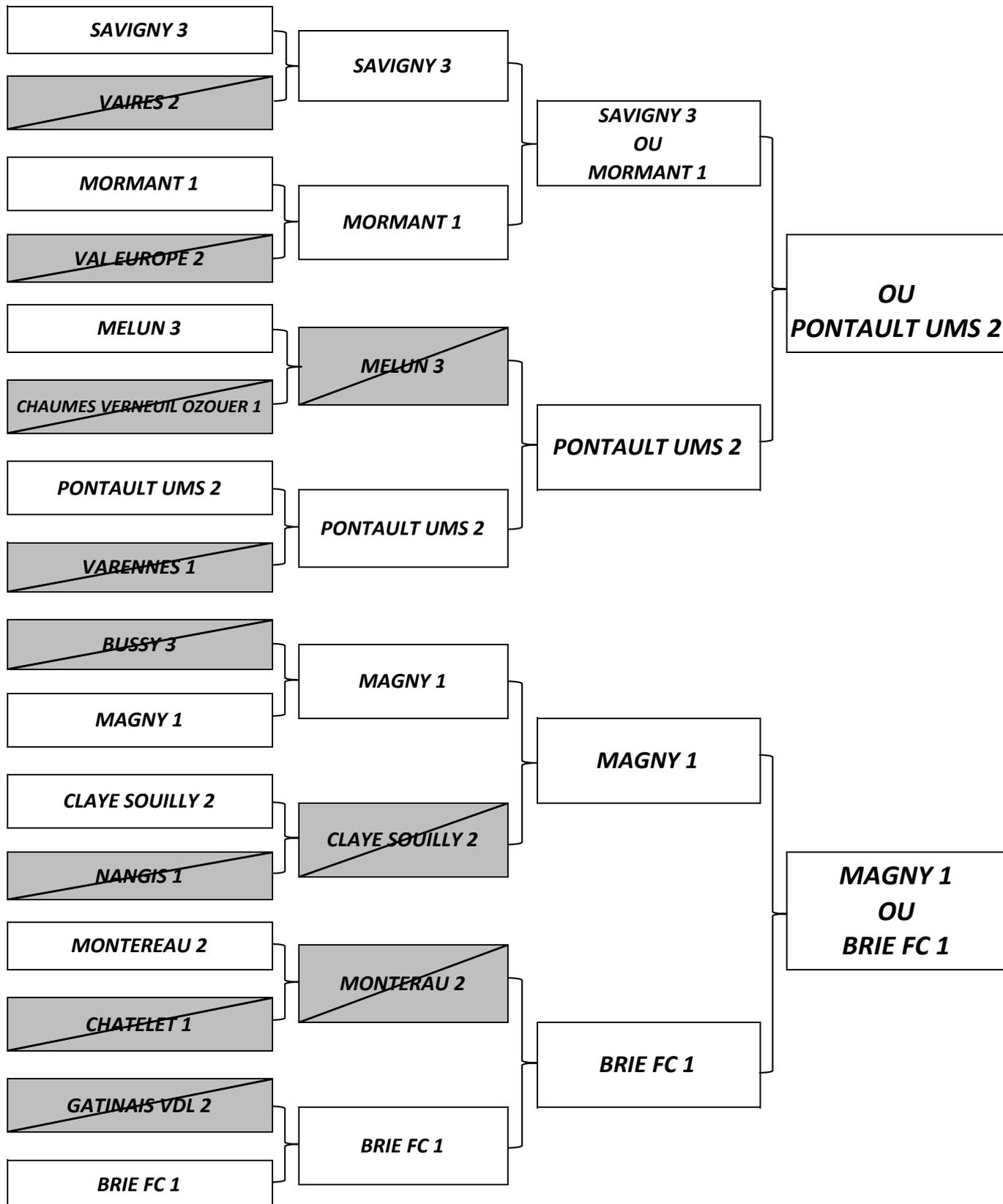
1/4 de Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 16 MAI 2018

1/2 Finale

Toutes les rencontres sont placées en
DATE LIMITE LE 30 MAI 2018

Finale





FUTSAL

1/8 de Finale
du 09/04 au 14/04

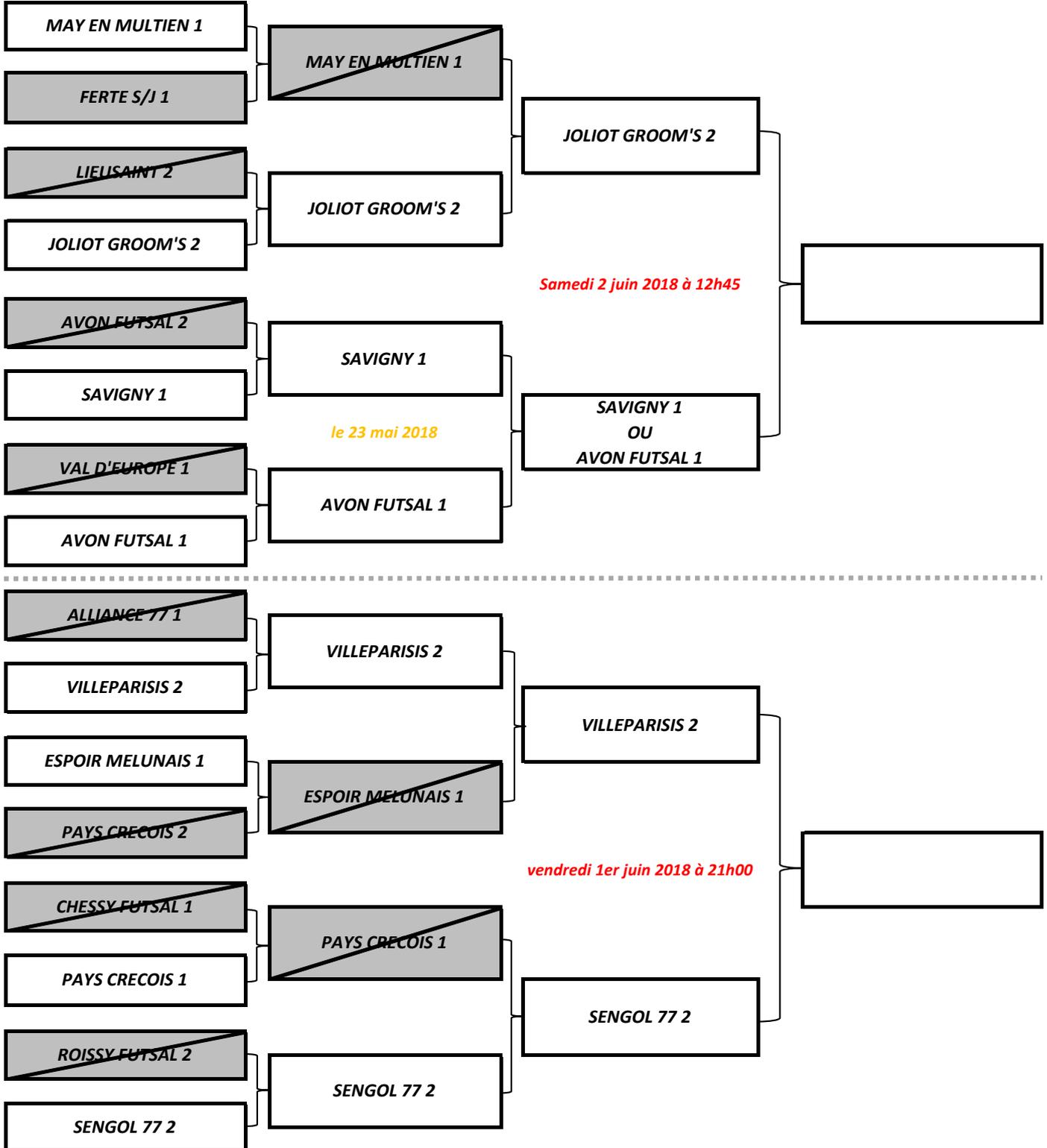
1/4 de Finale
du 07/05 au 12/05

1/2 Finale
du 28/05 au 02/06

Finale

DATE LIMITE : le 28 avril 2018

DATE LIMITE : 26 mai 2018





1/4 de Finale
le 28 avril 2018

DATE LIMITE LE 15 MAI 2018

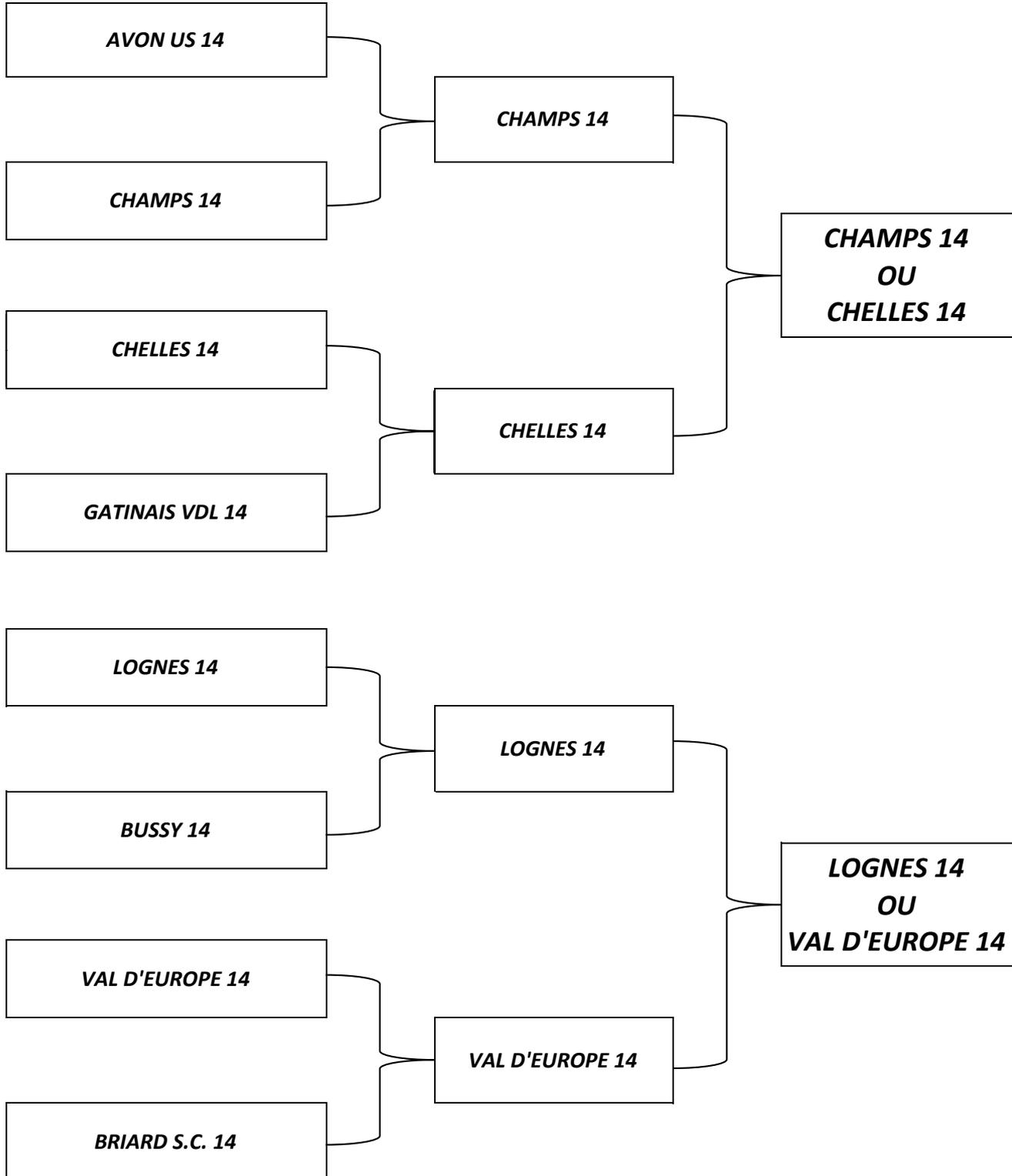
COUPE 77 U14



1/2 Finale
Le 19 mai 2018

DATE LIMITE LE 29 MAI 2018

Finale





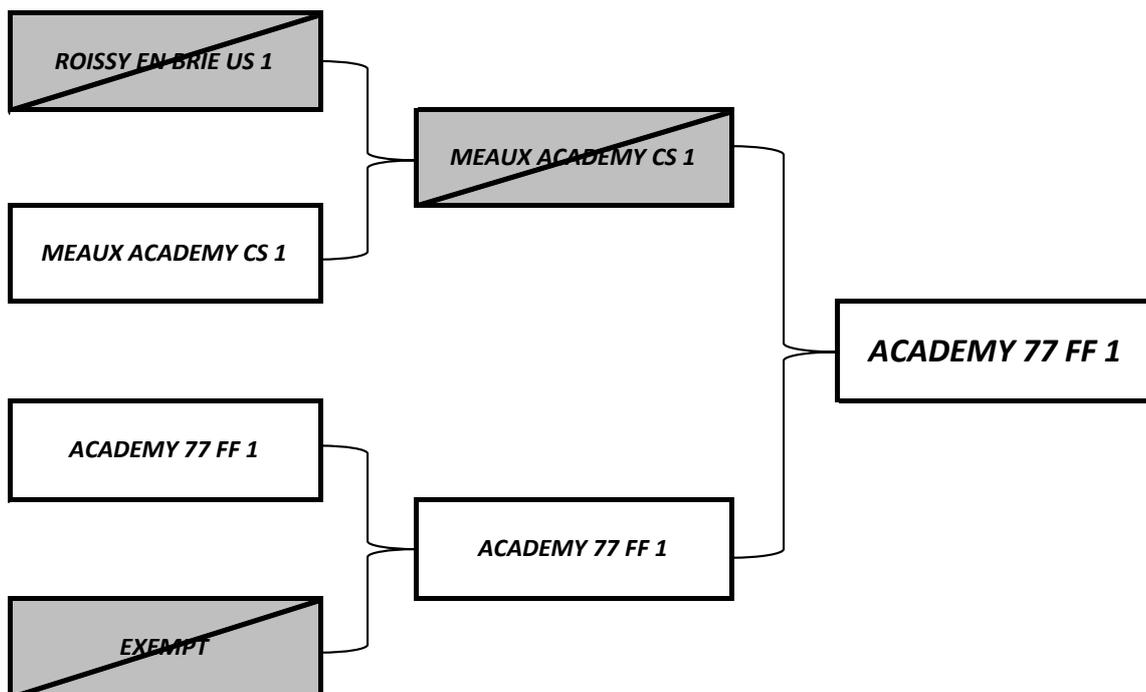
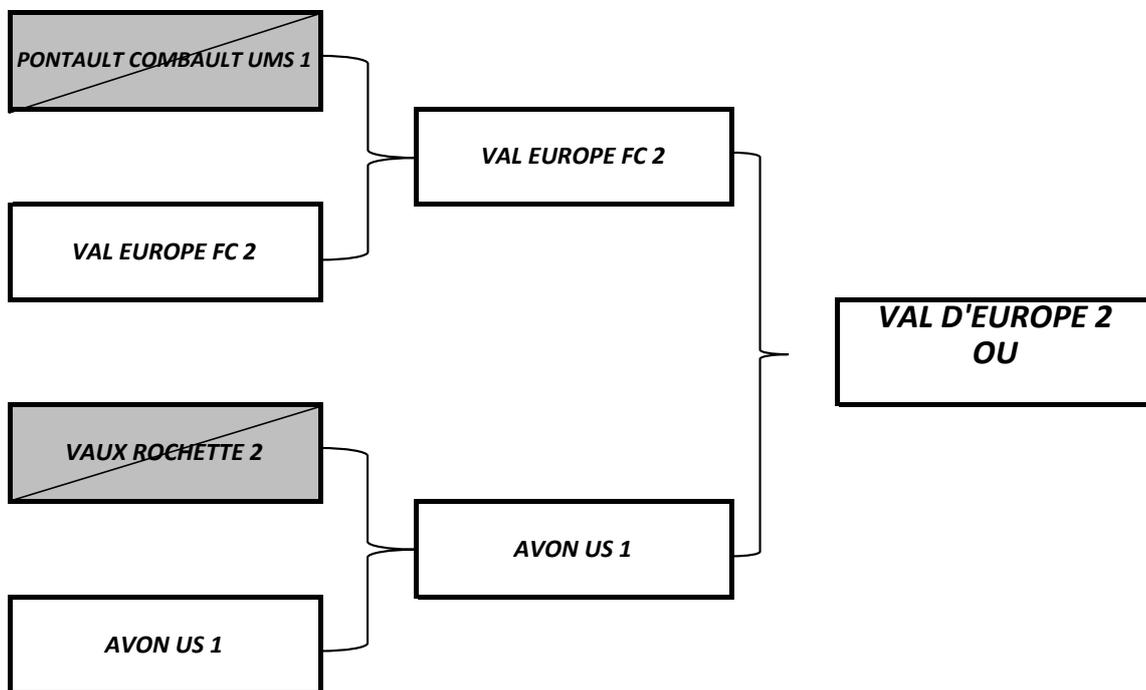
SENIORS FEMININE



1/4 de Finale
14/04/2018

1/2 Finale
12/05/2018

Finale





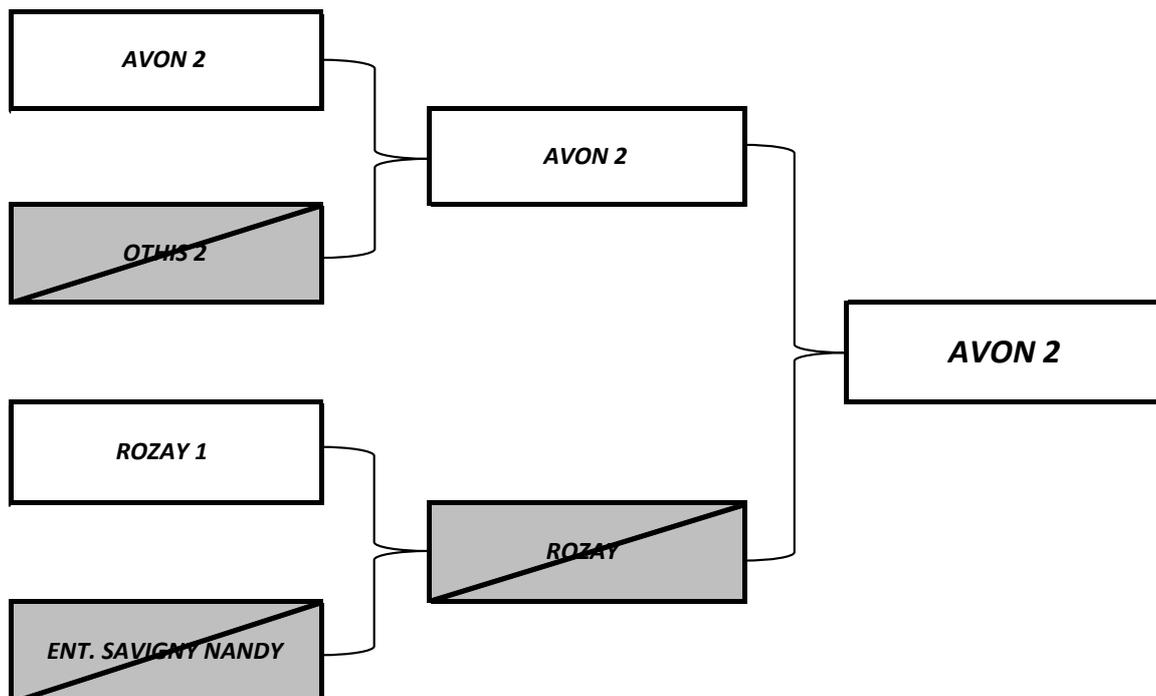
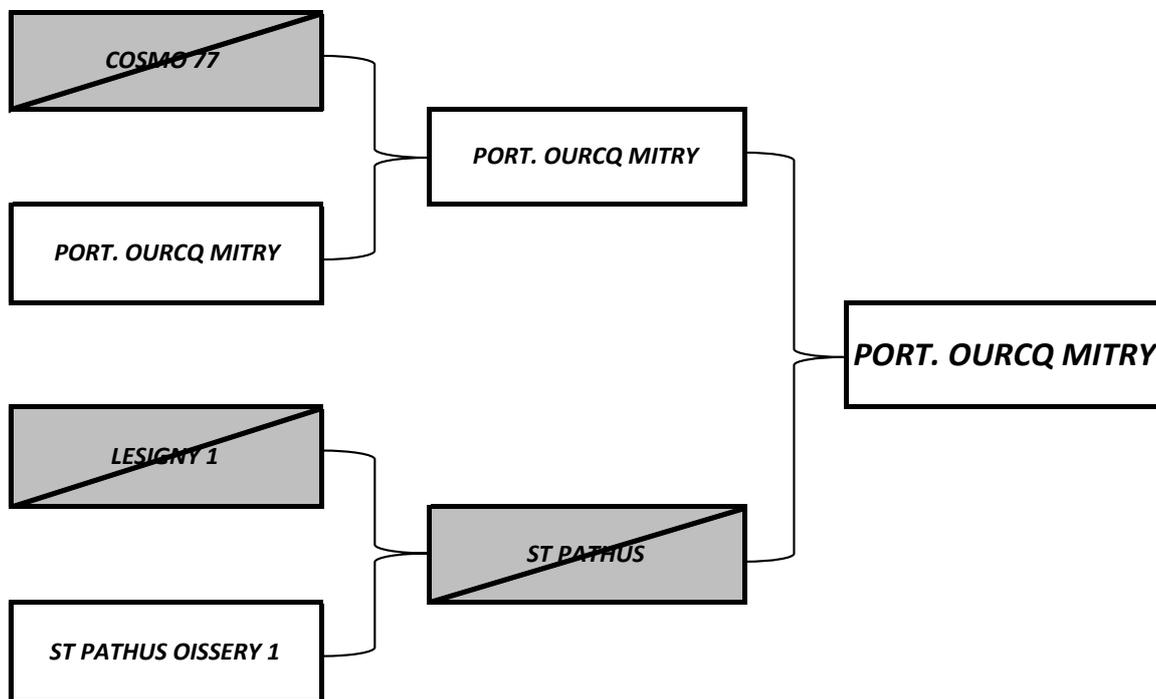
CRIT. SENIORS FEMININE



1/4 de Finale
21/04/2018

1/2 Finale
12/05/2018

Finale





CRIT. U16 FEMININE

1/4 de Finale
13/05/2018

1/2 Finale
27/05/2018

Finale

